

# **BNP PARIBAS BOND 6M**

Rapport annuel au 31 Mars 2023

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE

Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

## Sommaire

### Rapport de gestion

Orientation des placements.....	3
Politique d'investissement .....	11
Certification .....	34

### Comptes annuels

Bilan actif.....	39
Bilan passif.....	40
Hors-bilan .....	41
Compte de résultat.....	43

### Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables .....	44
Evolution de l'actif net.....	48
Complément d'information 1.....	49
Complément d'information 2.....	50
Ventilation par nature des créances et dettes .....	53
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument .....	54
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan .....	55
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan .....	56
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan .....	57
Affectation des résultats .....	58
Résultat et autres éléments.....	80
Inventaire.....	91

# BNP PARIBAS BOND 6M

## ORIENTATION

## IDENTIFICATION

## CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créance libellé en euro.

## OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est, sur une durée minimum de placement de six mois, d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 80% €STR (Euro short-term rate) + 20% Bloomberg Euro Aggregate 1-3 ans (coupons réinvestis), après prise en compte des frais courants.

L'objectif de gestion de la part « I USD H » est, sur une durée minimum de placement de six mois, d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 80% Effective Federal Funds Rate + 20% Bloomberg Euro Aggregate 1-3 ans (coupons réinvestis) couvert en dollar US, après prise en compte des frais courants.

L'objectif de gestion de la part « I GBP H » est, sur une durée minimum de placement de six mois, d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 80% SONIA + 20% Bloomberg Euro Aggregate 1-3 ans (coupons réinvestis) couvert en livre sterling, après prise en compte des frais courants.

## INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence des parts « Classic » de classe « C », « Classic » de classe « D », « R », « Mandat », « X », « I », « Privilege », « I Plus » et « I Prime » est l'indicateur composite suivant : 80% €STR (Euro short-term rate) + 20% Bloomberg Euro Aggregate 1-3 ans.

L'indicateur de référence Euro short-term rate (€STR) est un taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro. Le taux est publié par la BCE à 8 heures (heure d'Europe centrale) tous [les jours d'ouverture de TARGET 2](#). Si, après la publication, sont détectées des erreurs qui affectent l'€STR à concurrence de plus de 2 points de base, la BCE révisera et publiera de nouveau l'€STR le même jour, à 9 heures (heure d'Europe centrale). Sur le site de la BCE, aucune modification ne sera apportée à l'€STR après cette heure. L'€STR est calculé sous la forme d'une moyenne de taux d'intérêt pondérée par le volume de transactions réalisées.

Pour toute information complémentaire concernant l'Indice, les investisseurs sont invités à consulter le site internet suivant : [https://www.ecb.europa.eu/stats/financial\\_markets\\_and\\_interest\\_rates/euro\\_short-term\\_rate/html/index.en.html](https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html)

L'indicateur de référence Bloomberg Euro Aggregate 1-3 ans est calculé (coupons réinvestis) et publié par Bloomberg Index Services Limited. Il est représentatif des emprunts obligataires à taux fixe, libellés en euro, émis par les Etats et les émetteurs des secteurs public et privé notés au minimum (BBB-/Baa3) et ayant une durée résiduelle de 1 à 3 ans.

Pour toute demande d'informations complémentaires concernant cet indicateur, les porteurs de parts peuvent consulter le site Internet : [www.bloomberg.com](http://www.bloomberg.com).

L'indicateur de référence de la part « I USD H » est l'indicateur composite suivant : 80% Effective Federal Funds Rate + 20% Bloomberg Euro Aggregate 1-3 ans (coupons réinvestis) couvert en dollar US.

L'indice de référence Effective Federal Funds Rate est calculé en dollar US. Il correspond au taux auquel les banques aux Etats-Unis prêtent, au jour le jour, leurs excédents de réserves obligatoires auprès de la Federal Reserve à d'autres banques sur le marché monétaire domestique américain.

L'indice de référence Bloomberg Euro Aggregate 1-3 ans couvert en dollar US est calculé (coupons réinvestis) et publié par Bloomberg Index Services Limited. Il est représentatif des emprunts obligataires à taux fixe, libellés en euro, émis par les Etats et les émetteurs des secteurs public et privé notés au minimum (BBB-/Baa3) et ayant une durée résiduelle de 1 à 3 ans. Il est calculé couvert en dollar US.

Pour toute demande d'informations complémentaires concernant cet indice, les porteurs de parts peuvent consulter le site Internet : [www.bloomberg.com](http://www.bloomberg.com).

L'indicateur de référence de la part « I GBP H » est l'indicateur composite suivant : 80% SONIA + 20% Bloomberg Euro Aggregate 1-3 ans (coupons réinvestis) couvert en livre sterling.

L'indice SONIA (Sterling Over Night Index Average) est le taux de référence effectif pour les transactions non garanties sur le marché de la livre sterling. Chaque jour ouvré, la fixation du prix du SONIA est calculée au taux moyen de toutes les transactions libellées en livres sterling. Ce taux est administré et publié quotidiennement par la Banque d'Angleterre.

Pour toute demande d'informations complémentaires concernant cet indice, les porteurs de parts peuvent consulter le site Internet : <https://www.bankofengland.co.uk/markets/sonia-benchmark>.

## STRATEGIE D'INVESTISSEMENT :

### 1. STRATEGIE UTILISEE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

La stratégie d'investissement de l'équipe de gestion obligataire Euro de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France se décompose en quatre phases :

**1<sup>ère</sup> phase : Etablissement des principaux choix d'exposition au marché :** sensibilité aux taux d'intérêt, positionnement sur la courbe des taux, exposition au risque de crédit.

- Un comité « macroéconomique », composé de tous les responsables des équipes de gestion par classe d'actifs, se réunit mensuellement. Il identifie le point de vue global des acteurs des marchés financiers sur la tendance macroéconomique (le consensus du marché), puis détermine le scénario économique de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France en s'appuyant sur les conclusions de l'équipe de recherche macro-économique de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France.
- Sur ces bases le comité obligataire global composé des responsables de la gestion obligataire établit des prévisions de taux d'intérêt à 3 mois et identifie les non efficiences du marché. Ce comité dégage ainsi ses principaux choix en termes de sensibilité aux taux d'intérêt, de positionnement sur la courbe des taux et d'exposition au risque de crédit.

**2<sup>ème</sup> phase : Détermination quantitative de l'allocation du risque :**

- Les scénarii détaillés de prévisions et de stress test sont établis, pour les taux et « spreads » de crédit, par catégorie de notation pour les principales maturités obligataires, par les responsables de l'équipe de gestion obligataire ;
- L'allocation du risque (sensibilité, exposition au risque de crédit) est alors déterminée finement pour exploiter l'écart entre les prévisions de l'équipe de gestion (en intégrant son degré de conviction) et le consensus du marché.

**3<sup>ème</sup> phase : Choix des émetteurs par segment de courbe et de notation :**

- Les émetteurs sont sélectionnés à partir des recommandations des analystes financiers spécialisés sur le risque de crédit.
- Les « spreads » de crédit des principaux émetteurs par tranche de maturité et catégorie de notation sont analysés en valeur relative par rapport à leur moyenne historique.
- Il est finalement procédé, à l'aide des éléments ci-dessus, au choix des émetteurs par segment de courbe et de notation.

**4<sup>ème</sup> phase : Construction du portefeuille :**

Le portefeuille de BNP PARIBAS BOND 6 M est alors construit par l'équipe de gestion obligataire en fonction des choix d'allocation de risques et des choix d'émetteurs opérés ci-dessus.

Le spread de crédit est l'écart de rendement constaté entre un titre émis par un émetteur privé et le taux de swap de maturité comparable.

Les instruments de maturité supérieure à deux ans représentent au minimum 15% de l'actif net du FCP.

La moyenne pondérée des durées de vie résiduelles des instruments en portefeuille est limitée à 18 mois. Enfin, aucun titre n'aura de durée de vie supérieure à trois ans.

# BNP PARIBAS BOND 6M

En complément, l'équipe de gestion intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Le FCP investit au moins 90% de son actif net dans des titres d'émetteurs et/ou des OPC ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG par une équipe d'analystes spécialisés de la société de gestion. Le calcul du pourcentage précité est effectué en excluant les liquidités détenues par le FCP. Le calcul du pourcentage précité est effectué en excluant les liquidités détenues par le FCP.

Le FCP aura une notation ESG supérieure à celle de son univers d'investissement qui est défini comme étant l'ensemble des émetteurs d'obligations ou autre titres de créance court terme.

Sont exclus les émetteurs exerçant une activité dans des secteurs sensibles et ne se conformant pas aux politiques sectorielles (par exemple la production d'énergie à partir de charbon), de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT disponibles sur son site Internet. Sont également exclus les émetteurs ne respectant pas les Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des émetteurs internationaux.

L'analyse ESG est renforcée par une politique active d'engagement de la société de gestion avec les émetteurs vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif, vote en assemblée générale).

La prise en compte des critères ESG et de développement durable dans la stratégie d'investissement du FCP peut conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs. En conséquence, la performance du FCP peut être meilleure ou moins bonne que la performance d'un OPC investi dans la même classe d'actifs qui n'intègre pas dans sa stratégie d'investissement des critères ESG ou de développement durable.

## **Informations relatives aux règlements SFDR et Taxonomie :**

Le FCP promeut, entre autres caractéristiques des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance conformément à l'article 8 du règlement européen du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) et contient une proportion minimale de ses actifs dans des investissements durables au sens de ce règlement.

Dans le cadre de son approche extra-financière, la société de gestion intègre dans ses décisions d'investissement les risques de durabilité. L'étendue et la manière dont les problématiques et les risques de durabilité sont intégrés au sein de sa stratégie varient en fonction de certains facteurs tels que la classe d'actifs, la zone géographique et les instruments financiers utilisés.

**Les éléments d'informations précontractuelles sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le FCP sont disponibles en annexe du prospectus conformément au règlement délégué (UE) du 6 avril 2022 complétant le règlement SFDR.**

## **2. PRINCIPALES CATEGORIES D'ACTIFS UTILISES (HORS DERIVES INTEGRES)**

Le portefeuille du FCP est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

### **Actions :**

Néant

### **Titres de créance et instruments du marché monétaire :**

Le FCP investit jusqu'à 100% de son actif net en produits de taux libellés en euro : obligations à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexées et/ou convertibles à caractère obligataire (dans la limite de 10% de l'actif net pour ces dernières) et, jusqu'à 20% de son actif net, en instruments à caractère monétaire (titres négociables court terme, titres négociables à moyen terme, Euro Commercial Paper, BTF (bons du Trésor à taux fixe) ou tout titre d'Etat non obligataire présentant les mêmes caractéristiques (bons du trésor italien pluriannuel à taux variable (CCT).....).

Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du FCP et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations mentionnées ci-après participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.

Le FCP investit sur des obligations pouvant bénéficier d'une notation minimale BBB- (Standard & Poor's et Fitch) ou Baa3 (Moody's) ou jugée équivalente par la société de gestion.

# BNP PARIBAS BOND 6M

Le FCP investit sur des instruments du marché monétaire à faible sensibilité et pouvant bénéficier d'une notation émetteur minimale long terme Investment Grade (BBB- (Standard & Poor's) ou Baa3 (Moody's) ou BBB- (Fitch)) ou à défaut de cette dernière, d'une notation émetteur court terme de même niveau (A3 / P3 / F3) ou d'une notation jugée équivalente par la société de gestion.

En cas de dégradation de la notation de l'émission par l'une des agences, la société de gestion s'autorise à vendre le titre dans un délai d'un mois si elle juge que cela s'inscrit dans l'intérêt des porteurs. Toutefois, la décision de vendre ou de conserver le titre devra s'appuyer sur l'analyse effectuée par le gestionnaire.

La dette privée peut représenter jusqu'à 100% de l'actif net.

Par ailleurs dans une limite de 10% de son actif net, le FCP peut investir en titres de créance libellés en devises autres que l'euro. Ces positions seront systématiquement couvertes contre le risque de change. Le FCP peut toutefois présenter un risque de change résiduel dans une limite maximale de 2% de l'actif net.

<b>Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt</b>	De 0 à 0,5
<b>Fourchette d'expositions correspondantes à la zone géographique des émetteurs des titres</b>	Toutes zones géographiques

## Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissements étrangers :

Le FCP peut investir jusqu'à 10 % de son actif net :

- en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens de classification « monétaire » ou de classification équivalente,
- en parts ou actions de FIA français ou européens ou fonds d'investissement de droit étranger européens ou non répondant aux quatre critères fixés par l'article R.214-13 du code monétaire et financier et relevant des classifications susvisées.

Les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement étrangers mentionnés ci-dessus sont gérés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France et les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas SA.

## 3. INSTRUMENTS DERIVES

Le FCP peut intervenir sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant (pour les contrats d'instruments financiers uniquement).

Sur ces marchés, le FCP peut recourir aux produits suivants :

- futures sur taux d'intérêt
- options de taux, sur futures, de devises
- swaps de taux, de devises
- change à terme
- dérivés de crédit : Credit Default Swap (CDS) utilisés à des fins de couverture. Le risque de crédit est géré en anticipant l'évolution de l'écart de rémunération (spread de crédit) sur un ou plusieurs émetteurs souverains et/ou en couvrant le risque de défaut.

Le FCP n'aura pas recours à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap »).

Le risque global est de 100% de l'actif net du FCP. Celui-ci prend également en compte les positions sur les instruments intégrant des dérivés.

L'ensemble de ces instruments sera utilisé pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques de taux et/ou de change et/ou de crédit.

Ces instruments financiers pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion, elles pourront être des sociétés liées au Groupe BNP Paribas SA.

La ou les contreparties éligibles ne dispose(nt) d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du FCP.

## 4. INSTRUMENTS INTEGRANT DES DERIVES

Pour réaliser son objectif de gestion, le FCP peut également investir sur les instruments financiers intégrant les dérivés suivants : BMTN (bon à moyen terme négociable), EMTN (Euro medium term note), Credit Linked Notes (CLN) et les obligations convertibles. Le recours aux obligations convertibles est limité à 10% de l'actif net. Il s'agira d'obligations convertibles en fin de vie pour lesquelles le risque de conversion en actions sera négociable.

# BNP PARIBAS BOND 6M

Ces instruments pourront aussi être utilisés en couverture et/ou en exposition du portefeuille contre le risque de crédit et de taux.

La limite d'engagement est de 100% de l'actif net du FCP.

## 5. DEPOTS

Le FCP pourra effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 100% de l'actif net.

## 6. EMPRUNTS D'ESPECES

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le FCP peut se trouver de manière temporaire en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

## 7. OPERATIONS D'ACQUISITION ET DE CESSION TEMPORAIRES DE TITRES

Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP peut recourir à des opérations d'acquisition temporaire de titres (dans la limite de 100% de son actif net, prise en pension) et à des opérations de cession temporaire de titres (dans la limite de 100% de son actif net, mise en pension, et dans la limite de 30% de son actif net, prêt de titres) par référence au code monétaire et financier.

Pour la mise en place de prêts de titres, la société de gestion aura recours aux services d'un agent lui permettant d'identifier les opérations de prêts de titres.

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Prises en pension	Mises en pension
Proportion maximum de l'actif net	30%	Néant	100%	100%
Proportion attendue de l'actif net	26%	Néant	100%	100%

Ces opérations seront conclues avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R.214-19 du code monétaire et financier. Elles pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe BNP Paribas SA. Les contreparties devront être de bonne qualité de crédit (équivalent à Investment Grade).

Des informations complémentaires concernant les opérations d'acquisition et cession temporaires de titres figurent à la rubrique frais et commissions du prospectus.

## 8. INFORMATIONS RELATIVES AUX GARANTIES FINANCIERES DE L'OPCVM

Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ainsi que les opérations sur instruments dérivés négociés de gré à gré, peuvent donner lieu à la remise de garanties financières sous la forme de titres et/ou d'espèces qui sont conservées dans des comptes ségrégués par le dépositaire.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement et selon une procédure de décote définie par le département des risques de la société de gestion. Les titres reçus en garantie doivent être liquides et cessibles rapidement sur le marché.

Les titres reçus d'un même émetteur ne peuvent dépasser 20% de l'actif net du FCP (à l'exception des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible pour lesquels cette limite peut être portée à 100% à condition que ces 100% soient répartis sur 6 émissions dont aucune ne représente plus de 30% de l'actif net du FCP). Ils doivent être émis par une entité indépendante de la contrepartie.

# BNP PARIBAS BOND 6M

Actifs
<b>Espèces (EUR, USD et GBP)</b>
<b>Instruments de taux</b>
Titres émis ou garantis par un Etat des pays de l'OCDE éligibles Le FCP peut recevoir en garantie, pour plus de 20% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible. Ainsi, le FCP peut être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.
Titres supranationaux et titres émis par des agences gouvernementales
Titres émis ou garantis par un Etat des autres pays éligibles
Titres de créances et obligations émis par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Obligations convertibles émises par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Parts ou actions d'OPCVM monétaires (1)
IMM (instruments du marché monétaire) émis par des entreprises dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles et autres pays éligibles.
<i>(1) Uniquement les OPCVM gérés par les sociétés du Groupe BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding</i>
<b>Indices éligibles &amp; actions liées</b>
<b>Titrisations(2)</b>
<i>(2) sous réserve de l'accord du département des risques de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France</i>

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage et sont conservées sur un compte ségrégué auprès du dépositaire.

Les garanties financières reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la position AMF n°2013-06. Ainsi les espèces reçues pourront être placées en dépôt, investies dans des obligations d'Etat de haute qualité, utilisées dans le cadre d'opérations de prises en pension ou investies dans des OPCVM monétaires court terme.

## GARANTIE FINANCIERE

Outre les garanties visées au paragraphe 8, la société de gestion constitue une garantie financière sur les actifs du FCP (titres financiers et espèces) au bénéfice du dépositaire au titre de ses obligations financières à l'égard de celui-ci.

## RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

## PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Le FCP est un FCP classé « Obligations et autres titres de créance libellé en euro ». L'investisseur est donc exposé aux risques suivants :

- **Risque de gestion discrétionnaire** : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.
- **Risque de perte en capital** : l'investisseur est averti que la performance du FCP peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi peut ne pas lui être totalement restitué.

- Risque de taux : l'orientation des marchés de taux évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêt. L'impact d'une variation des taux d'intérêt est mesuré par le critère « sensibilité » du FCP, ici compris dans une fourchette de 0 à 0,5. En effet, la sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du FCP une variation de 1% des taux d'intérêt. Une sensibilité de 0,50 se traduit ainsi, pour une hausse de 1% des taux, par une baisse de 0,50% de la valorisation du FCP.
- Risque de crédit : il est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses dettes et au risque de dégradation de la notation d'une émission ou d'un émetteur qui pourrait entraîner la baisse de la valeur de ses titres de créance dans lesquels le FCP est investi.
- Risque de contrepartie : ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme (cf. rubrique « Instruments dérivés » ci-dessus) ou d'opérations de cessions/acquisitions temporaires de titres (cf. rubrique « Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres » ci-dessus), dans le cas où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement), ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- Risque de conflit d'intérêts potentiels : ce risque est lié à la conclusion d'opérations de cessions/acquisitions temporaires de titres au cours desquelles le FCP a pour agent, contrepartie et/ou intermédiaires financiers une entité liée au groupe auquel appartient la société de gestion du FCP. Dans ce cas, il existe un risque de conflit d'intérêts entre les intérêts des porteurs et ceux du groupe auquel appartient la société de gestion. La société de gestion a mis en place une procédure de gestion des éventuels conflits d'intérêts afin de s'assurer de la primauté de l'intérêt des porteurs.
- Risques liés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties : le porteur peut être exposé à un risque juridique (en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci) et au risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie, la valeur liquidative du FCP pouvant évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie. En cas de circonstances exceptionnelles de marché, le porteur pourra également être exposé à un risque de liquidité, entraînant par exemple des difficultés de négociation de certains titres.
- Risque de liquidité : pour la plupart des instruments détenus à l'actif du FCP, le risque de liquidité repose principalement sur la taille et le format d'émission, sur la catégorie d'émetteur, sur la nature de l'instrument et sur la qualité des actifs sous-jacents, La réalisation de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- Risque de contagion : le FCP comprend deux catégories de parts dites *hedgées*. Le recours à des contrats financiers à terme spécifiques à cette part peut induire un risque de contagion de certains risques opérationnels et de contrepartie aux autres catégories de part du FCP qui n'ont pourtant pas recours à ce type d'instruments dérivés. La société de gestion s'assure que ce risque est adéquatement suivi et modéré.
- Risque de durabilité : les risques de durabilité non gérés ou non atténués peuvent avoir un impact sur les rendements des produits financiers. Par exemple, si un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance se produisait, cela pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.
- Risque lié à la prise en compte de critères extra-financiers : une approche extra-financière peut être mise en place de différentes manières par les gestionnaires financiers, notamment en raison de l'absence de labels communs ou harmonisés au niveau européen. Il peut ainsi être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères extra-financiers. En effet, la sélection et les pondérations appliquées à certains investissements peuvent être basées sur des indicateurs qui partagent le même nom mais ont des significations différentes. Lors de l'évaluation d'un titre sur la base de critères extra-financiers, un gestionnaire financier peut utiliser des sources de données fournies par des prestataires externes. Compte tenu de la nature évolutive des critères extra-financiers, ces sources de données peuvent actuellement être incomplètes, inexactes, indisponibles ou être mises à jour. L'application de normes de conduite responsable des affaires ainsi que de critères extra-financiers dans les processus d'investissement peut conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs. Par conséquent, la performance financière du FCP peut parfois être meilleure ou moins bonne que celle de fonds similaires qui n'appliquent pas ces critères. En outre, les méthodologies propriétaires utilisées dans le cadre de la prise en compte de critères extra-financiers pourront faire l'objet de révisions en cas d'évolution réglementaire ou de mises à jour pouvant mener, en conformité avec la réglementation applicable, à la modification à la hausse ou à la baisse de la classification des produits, des indicateurs utilisés ou des niveaux d'engagements d'investissement minimum fixés.

## BNP PARIBAS BOND 6M

- Risque lié à l'investissement accessoire dans des obligations convertibles : le FCP comporte un risque de variations de sa valorisation, lié à son exposition sur les marchés des obligations convertibles. En effet, ces instruments sont liés indirectement aux marchés d'actions et aux marchés de taux (duration et crédit) et ainsi, en période de baisse des marchés actions et taux, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.
- Risque de change accessoire : il concerne le porteur de la zone euro et est lié à la baisse des devises de cotation des instruments financiers utilisés par le FCP, qui pourra avoir un impact baissier sur la valeur liquidative. La couverture du change ne pouvant être parfaite, un risque résiduel à hauteur de 2% maximum de l'actif net peut apparaître.
- Risque lié à l'investissement sur les titres émis par les pays émergents à hauteur de 5% maximum : Les économies des pays émergents sont plus fragiles et plus exposées aux aléas de l'économie internationale. De plus les systèmes financiers y sont moins matures. Les risques de pertes en capital importantes ou d'interruption dans la négociation de certains instruments financiers sont non négligeables.

### DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

6 mois.

## RAPPORT DE GESTION

### COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte & Associés

### POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

#### ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE :

#### POLITIQUE MONÉTAIRE:

Même si des anticipations de remontée des taux étaient apparues dès le début de 2022, la Banque centrale européenne (BCE) a commencé son cycle de hausse en juillet 2022 en optant pour une hausse de 50pb alors qu'elle s'était engagée sur une hausse de 25pb.

Au cours des mois qui ont suivi, elle a conservé cette approche agressive face à une inflation ne montrant pas de signes d'inflexion, mettant fin en août à la période des taux nuls ou négatifs après une hausse de 75pb. Par la suite, elle a augmenté ses trois directeurs de 75pb en octobre puis de 50pb en décembre, en février et en mars, portant le taux de dépôt à 3,00 %, la facilité de prêt marginal à 3,75 % et les opérations principales de refinancement à 3,50 %.

Après la décision du 16 mars, la BCE a indiqué que les récentes tensions sur les marchés financiers ajoutaient de l'incertitude aux perspectives, mais ne modifiaient pas son scénario de base selon lequel de nouvelles remontées de taux sont nécessaires. Ses décisions futures seront prises « réunion après réunion » et en fonction de l'évaluation des perspectives d'inflation compte tenu des données économiques et financières, de la dynamique de l'inflation sous-jacente et de la force de la transmission de la politique monétaire.

Lors de sa conférence de presse, Christine Lagarde a déclaré que « l'inflation sous-jacente, et en particulier les prix des services, ne vont pas encore dans la direction qui confirmerait les perspectives d'inflation que nous avons ». Un discours qui reste donc plutôt hawkish malgré les turbulences financières déclenchées quelques jours plus tôt aux Etats-Unis. La BCE estime que « le secteur bancaire de la zone euro est résilient et dispose de positions de capital et de liquidité solides » et rappelle qu'elle possède « une panoplie complète d'instruments lui permettant de soutenir, le cas échéant, la liquidité du système financier de la zone euro et de préserver la transmission harmonieuse de la politique monétaire ».

Christine Lagarde est parvenue à clairement séparer les objectifs de stabilité financière et de stabilité des prix. En mars, l'inflation sous-jacente s'est établie à +5,7 % en glissement annuel (contre 4,8 % en septembre 2022). Par ailleurs, d'une façon régulière, les indicateurs économiques se sont révélés meilleurs que prévu, traduisant une certaine résistance de l'activité dans la zone euro, même si l'amélioration des enquêtes résulte de la bonne tenue des services alors que le secteur manufacturier marque le pas.

#### TAUX LONGS:

Face à l'accélération de l'inflation et aux éléments laissant entrevoir la normalisation de la politique monétaire de la BCE, le rendement du Bund allemand à 10 ans (0,55 % fin mars 2022) a approché le seuil de 1,00 % puis l'a franchi en mai. Même si la remontée des taux longs est restée chaotique, le durcissement du discours de la BCE et les hausses de ses taux directeurs à partir de juillet ont permis au taux allemand à 10 ans de rapidement effacer tous les seuils symboliques (1,50 % fin août, 1,75 % puis 2,00 % en septembre) pour se rapprocher de 2,50 % en octobre, un niveau qui n'avait plus été traité depuis 2011, alors que l'inflation dépassait 10 % en glissement annuel.

Au fil des semaines, il est clairement apparu que, comme la plupart de ses homologues dans les économies développées, la BCE n'hésiterait pas à remonter ses taux directeurs pour lutter contre l'inflation même si la croissance montrait des signes de faiblesse. Après des mouvements heurtés dans le sillage des taux américains, la tension a repris en décembre. En 2023, l'évolution des marchés de la zone euro a été guidée par les anticipations sur la politique monétaire de la BCE et de la Fed et, bien évidemment, par les événements qui ont affecté les banques en mars, aux Etats-Unis puis en Europe.

Le rendement du Bund allemand à 10 ans a commencé par se détendre en janvier pour revenir vers 2,00 % après un article de presse attribuant à la BCE l'intention de réduire le rythme de remontée de ses taux directeurs. Des commentaires soulignant que l'inflation reste trop élevée ont renvoyé le taux allemand à 10 ans au-dessus de 2,50 % fin février et à 2,75 % début mars. A plusieurs reprises, les variations des marchés ont été exacerbées par la réaction d'investisseurs pris à contre-pied. C'est le cas pour la détente qui a suivi la remontée de 50pb des taux directeurs de la BCE le 16 mars et a ponctuellement entraîné le rendement du Bund allemand à 10 ans sous 2,00 % en séance le 24 sur fond d'inquiétudes grandissantes pour les banques européennes.

## BNP PARIBAS BOND 6M

En fin de période, les taux se sont à nouveau orientés à la hausse avant de se détendre le 31 mars après le ralentissement de l'inflation totale dû à des effets de base favorables sur les coûts de l'énergie. Le taux allemand à 10 ans a terminé à 2,29 % (+174pb en 12 mois).

### MARCHÉ DU CRÉDIT:

Sur l'exercice, le marché du crédit a eu une performance négative de -7.55%.

En effet en terme de spreads le marché du crédit ne s'est pas très bien comporté puisque l'on a assisté sur l'exercice à un élargissement du spread.

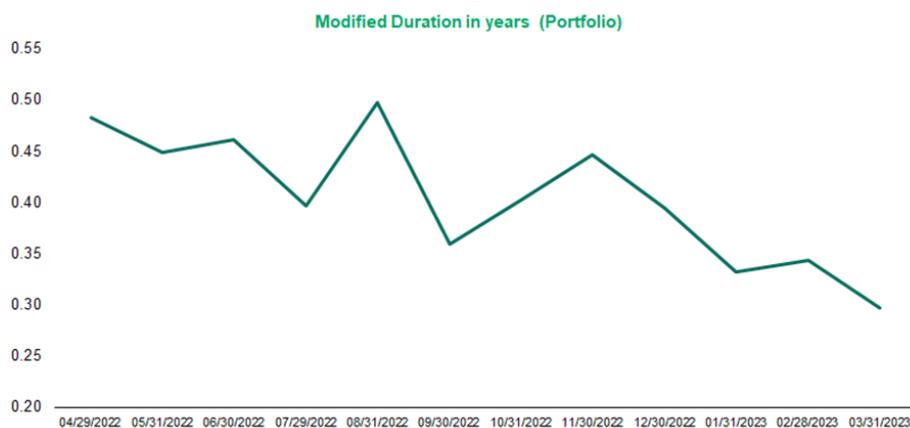


Source: BNP Paribas AM / Bloomberg, March 31<sup>st</sup>, 2023

D'un point de vue sectoriel, sur la période sous revue, les obligations industrielles ont eu une performance négative de -7.36%, les utilités -7.15% et les financières -7.84%.

### POLITIQUE DE GESTION 01 avril 2022– 31 mars 2023:

La sensibilité du fonds aux taux d'intérêts a été gérée de façon absolue dans un couloir compris entre 0.50 (aout 2022) et 0.30 (Mars 2022).

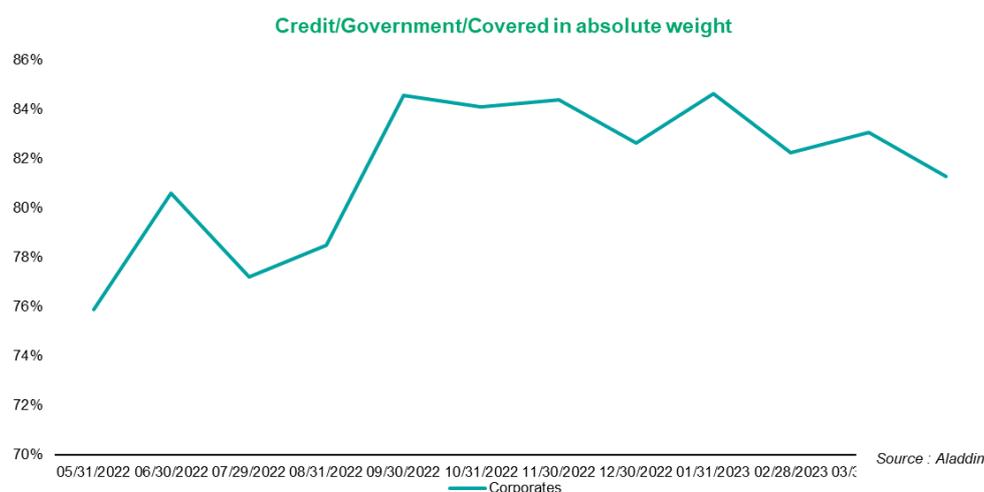


Source: Aladdin

Source: BNP Paribas AM /Aladdin, March 31<sup>st</sup>, 2023

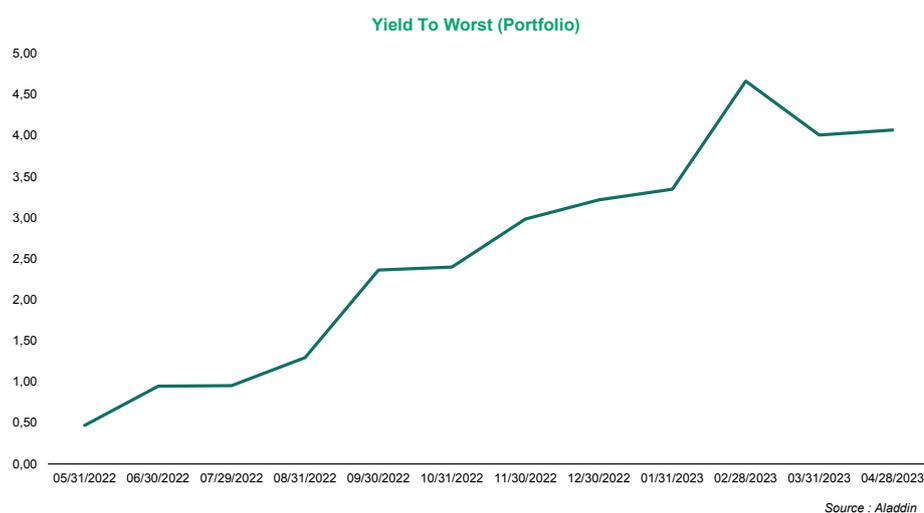
Le fonds est principalement exposé sur les obligations d'entreprises avec une exposition comprise entre 76% (mai 2022) et 84% (Janvier 2023) puis ensuite réduit à 82% en fin de période (mars 2023).

## BNP PARIBAS BOND 6M



Source: BNP Paribas AM /Aladdin, March 31<sup>st</sup>, 2023

Le portefeuille a connu une progression significative de son taux de rendement (Yield to Worst) principalement grâce à la remontée des taux Européens en 2022. Le Yield to Worst est de +4% au 31/03/2022, alors qu'il était 0.5% en mai 2022.



Source: BNP Paribas AM /Aladdin, March 31<sup>st</sup>, 2023

### PERSPECTIVES:

Les événements survenus en mars sont spécifiques à certains acteurs du secteur bancaire. Les autorités, aux Etats-Unis comme en Europe, ont pris la juste mesure de la situation et sont parvenues à ramener en grande partie le calme en assurant l'accès à la liquidité, éloignant ainsi le risque d'une crise systémique. Toutefois, la nervosité devrait persister, notamment parce que les récentes faillites bancaires augmentent les incertitudes sur un scénario économique qui avait déjà du mal à s'établir auparavant.

La révision drastique des anticipations sur la politique monétaire de la Fed au cours des dernières semaines, en provoquant des variations violentes sur l'ensemble de la courbe des taux, a mis en difficulté certains intervenants. Leurs réactions ont accentué les tendances et rendu les messages contenus dans les marchés encore plus difficiles à interpréter. Notre scénario central demeure celui d'une récession résultant du resserrement des politiques monétaires mis en œuvre pour lutter contre l'inflation. Il est encore trop tôt pour évaluer les conséquences macroéconomiques des doutes pesant désormais sur les banques régionales américaines dont l'importance est grande dans le financement de l'économie.

L'évolution de la distribution de crédit sera d'ailleurs un facteur crucial dans la conduite de la politique monétaire des banques centrales, la Fed en priorité. C'est le sens du message de Jerome Powell durant la conférence de presse du 22 mars. Alors qu'une inflation sous-jacente toujours élevée aurait amplement justifié de nouvelles hausses significatives des taux directeurs, il est vraisemblable que le taux terminal va être moins élevé que ce qui était envisagé début mars. En revanche, les attentes de baisses rapides nous paraissent excessives face à une récession qui devrait rester modérée.

## BNP PARIBAS BOND 6M

Cette analyse nous amène à considérer que les rendements obligataires ont atteint ces dernières semaines des niveaux trop bas au regard des fondamentaux, en particulier dans la zone euro où la BCE devrait poursuivre la remontée de ses taux directeurs. La probabilité d'un découplage de croissance entre les zones développées et les zones émergentes nous paraît désormais plus élevée, justifiant de renforcer notre exposition aux actions émergentes.

Notre position sur les actions dans leur ensemble est neutre. Une certaine fébrilité devrait subsister, susceptible d'alimenter la volatilité sur les différentes classes d'actifs dans les prochains mois, avant qu'il soit possible d'établir un consensus plus solide après l'élimination des scénarios les plus extrêmes.

### Règles de déontologie

La performance annuelle s'élève à **0,62 %**.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'O.P.C.V.M.

Conformément aux dispositions de l'article 314-99 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous informons que :

- **Nous avons recouru aux OPCVM du Groupe BNP Paribas, tant au niveau des placements monétaires que des placements actions / obligations.**
- **Dans le cadre de la gestion courante du solde de trésorerie, des OPCVM du groupe BNP Paribas ont été utilisés.**

### Changements intervenus au cours de l'exercice

01/10/2022 :

- Changement de dépositaire BNP PARIBAS SA au lieu de BNP Paribas Securities Services.

17/02/2023 :

- Création de la part I Prime FR001400FMW7;
- Possibilité de rachat en montant sur toutes les parts (précédemment seulement en parts/nombre).

12/08/2022 et 01/01/2023 :

- Mise à jour du prospectus concernant le Règlement SFDR mesure de niveau 2 et Taxonomie.

01/04/2022 :

- La couverture des positions nettes de trésorerie du FCP libellées dans des devises autres que les devises de référence du FCP a été déléguée à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT UK.

\*\*\*

### Performance

La performance annuelle s'élève à 0,12 % pour la part I.

La performance annuelle s'élève à 0,09 % pour la part Classic C.

La performance annuelle s'élève à 0,13 % pour la part Classic D (coupon net réinvesti).

La performance annuelle s'élève à 1,45 % pour la part GBP H.

La performance annuelle s'élève à 0,15 % pour la part I Plus.

La performance annuelle s'élève à 2,07 % pour la part I USD H.

La performance annuelle s'élève à 0,02 % pour la part Mandat.

La performance annuelle s'élève à 0,06 % pour la part Privilege.

La performance annuelle s'élève à -0,11 % pour la part R.

La performance annuelle s'élève à 0,23 % pour la part X.

La performance annuelle s'élève à 0,14 % pour la part I Prime entre le 17/02/2023 (date de lancement de la part) et la fin de l'exercice

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPC.

\*\*\*

# BNP PARIBAS BOND 6M

Esma

## Informations sur les techniques de gestion efficace de portefeuille (TGEP)

Exposition obtenue au travers des TGEP	
Type d'opération	Montant en Dev ptf
Prise en pension de titres *	
Mise en pension de titres	
Prêt de titres	
Emprunt de titres	

\* Les titres reçus en garantie ne sont pas réutilisés

Identité des contreparties, type et montant des garanties financières reçues afin de réduire le risque de contrepartie		
Nom de la contrepartie	Type de garantie reçue	Valorisation en Dev ptf

Revenus découlant des TGEP perçus durant l'exercice ainsi que les coûts et frais opérationnels directs et indirects		
Type d'opération	Revenus de l'exercice en Dev ptf	Coûts et/ou frais opérationnels en Dev ptf

## Informations sur les instruments financiers dérivés (IFD)

Exposition sous-jacente atteinte au travers des IFD		
Type d'opération	Contrepartie	Montant en Dev ptf
SWAP TAUX	J.P. MORGAN SECURITIES PLC (LDN)	200 000 000,00

## BNP PARIBAS BOND 6M

Identité des contreparties, type et montant des garanties financières reçues		
Nom de la contrepartie	Type de garantie financière	Valorisation en Dev ptf
BNP PBAS LONDRES	COLLATERAL ESPECES	60 051,43
BNP PBAS LONDRES	COLLATERAL ESPECES	-1 601 013,51
CITIGROUP GLOBAL MARKETS LTD	COLLATERAL ESPECES	-8 880 000,00

\*\*\*

### Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

\*\*\*

### Réfaction

Part Classic D

En application des dispositions prévues par l'article 158 du Code général des impôts relatives à l'information concernant la part des revenus éligible à la réfaction de 40 % et celle non éligible à cette réfaction, nous vous informons que les revenus dont la distribution est envisagée se répartissent de la manière suivante :

Distribution unitaire par part : 2,60 €  
 - dont part éligible à la réfaction de 40% : 0 €  
 - dont part non éligible à la réfaction : 2,60 €

\*\*\*

## DEONTOLOGIE

### Instruments financiers du Groupe détenus dans l'OPC

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information.

\*\*\*

### Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
IT0005282527	ITALY BTPS 1.45% 17-15/11/2024	Achat	100 784 567,10
FR0000287716	BNP PARIBAS MONEY 3M-IC	Achat	91 435 322,00
FR0000287716	BNP PARIBAS MONEY 3M-IC	Achat	45 846 252,00
IT0005452989	ITALY BTPS 0% 21-15/08/2024	Achat	40 408 965,00
FR0011962398	FRANCE O.A.T. 1.75% 14-25/11/2024	Achat	40 377 079,31

## BNP PARIBAS BOND 6M

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0000287716	BNP PARIBAS MONEY 3M-IC	Vente	114 303 252,50
IT0005452989	ITALY BTPS 0% 21-15/08/2024	Vente	98 003 325,00
FR0000287716	BNP PARIBAS MONEY 3M-IC	Vente	76 583 733,60
IT0005117095	CDP RETI SRL 1.875% 15-29/05/2022	Vente	45 660 000,00
FR0000287716	BNP PARIBAS MONEY 3M-IC	Vente	42 753 279,48

\*\*\*

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

\*\*\*

## Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BNP PARIBAS BOND 6M

Identifiant d'entité juridique : 9695009GGL2ARI16W024

### CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : \_\_\_%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 40.4% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

L'ensemble des données réalisées du rapport périodique sont calculées à la date de clôture de l'exercice comptable.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents par la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'aide d'une méthodologie ESG propriétaire et en investissant dans des émetteurs justifiant de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Sociétés émettrices

La stratégie d'investissement consiste à sélectionner :

1

Des sociétés émettrices appliquant de bonnes pratiques ESG dans leur secteur d'activité. La performance ESG d'un émetteur est évaluée par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui incluent, sans s'y limiter :

- Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles, niveau d'émission de CO2 et intensité énergétique ;
- Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations, taux de rotation du personnel et résultat PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves) ;
- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption, le respect de la liberté de la presse.
- D'une sélection dite « negative screening » appliquant des critères d'exclusion à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par la politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC »).

#### Émetteurs souverains

La stratégie d'investissement consiste à sélectionner les émetteurs souverains en fonction de leur performance au sein des piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance. La performance ESG de chaque pays est évaluée à l'aide d'une méthodologie ESG souveraine propriétaire axée sur l'évaluation des efforts fournis par les gouvernements pour produire et préserver des actifs, des biens et des services ayant des valeurs ESG élevées, en fonction de leur niveau de développement économique. Dans ce contexte, les pays sont évalués par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui incluent, sans s'y limiter :

- L'Environnement : atténuation du changement climatique, biodiversité, efficacité énergétique, ressources terrestres, pollution
- La société : conditions de vie, inégalités économiques, éducation, emploi, infrastructures de santé, capital humain
- La gouvernance : droits des entreprises, corruption, vie démocratique, stabilité politique, sécurité

La stratégie de développement durable de BNP Paribas Asset Management met l'accent sur la lutte contre le changement climatique. Compte tenu de l'importance des émetteurs souverains dans la lutte contre le changement climatique, la méthodologie ESG interne aux États inclut donc une composante de notation supplémentaire qui reflète la contribution du pays à la réalisation des objectifs de neutralité fixés par l'Accord de Paris. Cette composante de notation supplémentaire reflète l'engagement des pays à atteindre des objectifs futurs et tient compte de leurs politiques actuelles et de leur exposition prospective au risque climatique physique. Elle associe la méthodologie d'alignement des températures qui permet de déterminer les contributions des pays au changement climatique à l'évaluation de la législation et des politiques mises en place pour faire face au changement climatique.

La société de gestion applique également le cadre des pays sensibles du Groupe BNP Paribas, qui comprend des mesures restrictives sur certains pays et/ou activités considérés comme particulièrement exposés aux risques liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.

En outre, la société de gestion cherche à promouvoir de meilleures pratiques en mettant en œuvre une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les objectifs environnementaux ainsi que les objectifs sociaux auxquels les investissements durables du produit financier ont contribué sont indiqués à la question « Quels étaient les objectifs des

Les Indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué? ».

## ● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier :

- Le pourcentage du portefeuille du produit financier qui se conforme à la Politique RBC : **100.0%**
- Le pourcentage du portefeuille du produit financier (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG : **100%**
- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier par rapport à la note moyenne pondérée de l'univers d'investissement de référence : **59.1 vs 53.7 (Bloomberg Barclays Multiverse 1-3Y (USD) RI)**
- le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR : **40.4%**

## ● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

Non applicable pour le premier rapport périodique.

## ● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Les investissements durables réalisés par le produit financier visent à financer les sociétés qui contribuent aux objectifs environnementaux et/ou sociaux par le biais de leurs produits et services ainsi que leurs pratiques durables. La méthodologie propriétaire intègre différents critères dans sa définition des investissements durables qui sont considérés comme des composants essentiels pour qualifier une entreprise de « durable ». Ces critères sont complémentaires les uns des autres. Dans la pratique, un émetteur doit remplir au moins l'un des critères décrits ci-dessous pour être considéré comme contribuant à un objectif environnemental ou social :

1. une société dont l'activité économique est alignée sur les objectifs du Règlement européen sur la taxonomie. Une société peut être qualifiée d'investissement durable si plus de 20 % de ses revenus sont alignés avec la taxonomie de l'Union Européenne. Une société qualifiée d'investissement durable à travers ce critère peut par exemple contribuer aux objectifs environnementaux suivants : foresterie durable, restauration de l'environnement, fabrication durable, énergie renouvelable, approvisionnement en eau, l'assainissement, la gestion des déchets et dépollution, le transport durable, les bâtiments durables, l'information et la technologie durables, la recherche scientifique pour le développement durable ;

2. une société dont l'activité économique contribue à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies (ODD de l'ONU). Une société peut être qualifiée d'investissement durable si elle a plus de 20% de ses revenus alignés sur les ODD de l'ONU et moins de 20% de ses revenus non alignés avec ces derniers. Une société répondant à ce critère d'investissement durable peut par exemple contribuer aux objectifs suivants:

a. Environnement : agriculture durable, gestion durable de l'eau et de l'assainissement, énergie durable et moderne, croissance économique durable, infrastructures durables, villes durables, modes de consommation et de production durables, lutte contre le changement climatique, conservation et utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines, protection, restauration et utilisation durable des écosystèmes terrestres, gestion durable des forêts, lutte contre la désertification, dégradation des terres et perte de biodiversité;

b. Social : Absence de pauvreté, lutte contre la faim, sécurité alimentaire, vie saine et bien-être à tous les âges, éducation inclusive et équitable de qualité et possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, égalité entre les sexes, autonomisation des femmes et des filles, disponibilité de l'eau et de l'assainissement, accès à des prix abordables,

énergie fiable et moderne, croissance économique inclusive et durable, plein emploi productif et travail décent, infrastructures résilientes, industrialisation inclusive et durable, réduction des inégalités, villes et établissements humains inclusifs, sûrs et résilients, sociétés pacifiques et inclusives, accès à la justice et institutions efficaces, responsables et inclusives, partenariat mondial pour le développement durable. ;

3. une société opérant dans le secteur des émissions de GES élevées qui fait évoluer son modèle d'entreprise pour atteindre l'objectif de maintien d'une hausse de la température mondiale inférieure à 1,5 °C. Une société qualifiée d'investissement durable au moyen de ce critère peut par exemple contribuer aux objectifs environnementaux suivants : réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), lutte contre le changement climatique ;

4. une société appliquant des pratiques environnementales ou sociales « best-in-class » par rapport à ses pairs dans le secteur et la région géographique concernés. L'évaluation du meilleur rendement E ou S est fondée sur la méthodologie de notation ESG de BNPP AM. La méthodologie évalue les sociétés et les évalue par rapport à un groupe de pairs comprenant des sociétés de secteurs et de régions géographiques comparables. Une société dont le score de contribution est supérieur à 10 pour le pilier environnemental ou social est considérée comme la plus performante. Une société répondant à ce critère d'investissement durable peut par exemple contribuer aux objectifs suivants:

a. Environnement : lutte contre le changement climatique, gestion des risques environnementaux, gestion durable des ressources naturelles, gestion des déchets, gestion de l'eau, réduction des émissions de GES, énergie renouvelable, agriculture durable, infrastructures vertes;

b. Social : santé et sécurité, gestion du capital humain, bonne gestion des intervenants externes (chaîne d'approvisionnement, entrepreneurs, données), préparation à l'éthique des affaires, bonne gouvernance d'entreprise.

Les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables émises pour soutenir des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques sont également qualifiées d'investissements durables à condition que ces titres de créance reçoivent une recommandation d'investissement « POSITIVE » ou « NEUTRE » du Sustainability Center à la suite d'une évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire d'évaluation des obligations vertes/sociales/durables.

Les sociétés identifiées comme des investissements durables ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance. BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) s'appuie sur sa méthodologie interne pour évaluer toutes les sociétés par rapport à ces exigences.

Le site Internet de la société de gestion contient de plus amples informations sur la méthodologie interne : [Documents sur le développement durable - BNPP AM Corporate English \(bnpparibas-am.com\)](#).

La part des investissements du produit financier considérés par le Règlement SFDR comme des investissements durables contribue dans les proportions décrites à la question sur l'allocation des actifs aux objectifs environnementaux définis dans le Règlement européen sur la taxonomie en vigueur à ce jour : atténuation du changement climatique et/ou adaptation au changement climatique.

***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Les investissements durables que le produit a l'intention de réaliser en partie ne doivent pas nuire de manière significative à un objectif environnemental ou social (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »). À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le règlement SFDR et à ne pas investir dans des

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

émetteurs qui ne respectent pas les standards établis par les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Tout au long de son processus d'investissement, la société de gestion s'assure que le produit financier prend en compte les principaux indicateurs d'incidence négative pertinents pour sa stratégie d'investissement afin de sélectionner les investissements durables du produit financier en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers d'investissement durable définis dans la Stratégie globale « Sustainability » (GSS) de BNP Paribas Asset Management : Politique RBC, Intégration ESG ; Politique de vote, dialogue et engagement, Vision prospective : les « 3Es » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive))

La Politique RBC établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilités causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur les modèles de valorisation ainsi que sur la construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaires et la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés : les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir tous les processus d'investissement.

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

Les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité utilisés dans ce cadre sont les suivants :

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :

1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)
2. Empreinte carbone
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité

8. Rejets dans l'eau
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
13. Mixité au sein des organes de gouvernance
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Indicateurs volontaires applicables aux entreprises :

Indicateurs environnementaux

4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone

Sociaux

4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs
9. Absence de politique en matière de droits de l'homme

Indicateurs obligatoires applicables aux actifs souverains :

15. Intensité de GES
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

La Déclaration SFDR de BNPP AM : « intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives » contient des informations détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

<https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/874ADAE2-3EE7-4AD4-B0ED-84FC06E090BF>

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Les investissements durables font l'objet d'analyses régulières afin d'identifier les émetteurs susceptibles d'enfreindre les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Center de BNPP AM sur la base d'une analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en consultation avec l'équipe CSR du Groupe BNP Paribas. En cas de manquement grave et répété à ces principes, l'émetteur est placé sur une « liste d'exclusion » et ne peut plus faire l'objet d'investissements. Les investissements existants doivent être retirés du portefeuille conformément à une procédure interne. Si un émetteur est considéré comme susceptible d'enfreindre l'un des principes, il est placé sur une « liste de surveillance », le cas échéant.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers d'investissement responsable définis dans la GSS. Ces piliers sont régis par des politiques à l'échelle de l'entreprise qui définissent des critères d'identification, d'examen et de priorisation ainsi que de gestion ou d'atténuation des incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les émetteurs.

La Politique RBC établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilités causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons.

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaires et la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés : les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir tous les processus d'investissement.

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

Les mesures visant à gérer ou à atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dépendent de la gravité et de l'importance de ces impacts. Ces mesures s'appuient sur

la Politique RBC, les Règles d'intégration ESG et la Politique d'engagement et de vote, qui comprennent les dispositions suivantes

- Exclusion des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales et des émetteurs impliqués dans des activités présentant un risque inacceptable pour la société et/ou l'environnement
- Dialogue avec les émetteurs afin de les encourager à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et, par conséquent, à atténuer les incidences négatives potentielles - Vote lors des assemblées générales annuelles des sociétés en portefeuille pour promouvoir une bonne gouvernance et faire progresser les questions environnementales et sociales
- S'assurer que tous les titres inclus dans le portefeuille sont associés à des recherches ESG concluantes
- Gérer les portefeuilles en s'assurant que leur note ESG globale dépasse celui de l'indice de référence

Sur la base de l'approche ci-dessus et en fonction de la composition du portefeuille du produit financier (i.e le type d'émetteur), le produit financier prend en compte et gère ou atténue les principales incidences négatives ci-après sur les facteurs de durabilité.

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :

1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)
2. Empreinte carbone
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
8. Rejets dans l'eau
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
13. Mixité au sein des organes de gouvernance
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Indicateurs volontaires applicables aux entreprises :

Indicateurs environnementaux

4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone

Sociaux

4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs
9. Absence de politique en matière de droits de l'homme

Indicateurs obligatoires applicables aux actifs souverains :

15. Intensité de GES
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

La Déclaration SFDR de BNPP AM : « intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives » contient des informations détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

<https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/874ADAE2-3EE7-4AD4-B0ED-84FC06E090BF>



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31.03.2023

Investissements les plus importants**	Secteur	% d'actifs*	Pays**
BNPP MONEY 3 M I C	Liquidités	5.53%	France
ITALY (REPUBLIC OF) EURIBOR6M+0.55 PCT 15-SEP-2025	Etat	3.05%	Italie
HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY BV 0.25 PCT 13-OCT-2024	Immobilier	1.53%	Pays-Bas
ITALY (REPUBLIC OF) EURIBOR6M+0.94 PCT 15-APR-2025	Etat	1.52%	Italie
INTESA SANPAOLO SPA 2.13 PCT 26-MAY-2025	Finance	1.44%	Italie
EUROGRID GMBH 1.63 PCT 03-NOV-2023	Services publics	1.33%	Allemagne
ROMANIA REPUBLIC OF GOVERNMENT 3.63 PCT 24-APR-2024	Etat	1.24%	Roumanie
WINTERSHALL DEA FINANCE BV 0.45 PCT 25-SEP-2023	Energie	1.24%	Pays-Bas
ASAHI GROUP HOLDINGS LTD 0.01 PCT 19-APR-2024	Consommation courante	1.23%	Japon
LOGICOR FINANCING SARL 0.75 PCT 15-JUL-2024	Immobilier	1.19%	Luxembourg
STRYKER CORPORATION 1.13 PCT 30-NOV-2023	Santé	1.14%	Etats-Unis
CRH FINLAND SERVICES OYJ 0.88 PCT 05-NOV-2023	Matériaux de base	1.12%	Finlande
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.25 PCT 31-MAY-2024	Finance	1.11%	France
TESCO CORPORATE TREASURY SERVICES PLC 1.38 PCT 24-OCT-2023	Consommation courante	1.11%	Royaume-Uni
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT 3.00 PCT 21-MAY-2024	Finance	1.10%	France

Source : BNP Paribas Asset Management, en date du 31.03.2023

Les investissements les plus importants sont basées sur les données comptables officielles et sont basées sur la date de transaction.

\*Toutes différences de pourcentage avec les portefeuilles des états financiers résultent d'une différence d'arrondi.

\*\*Toutes différences avec les portefeuilles des états financiers résultent de l'utilisation de bases de données différentes.



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

Le produit financier investissant dans des fonds internes, les investissements utilisés pour répondre aux critères environnementaux ou sociaux promus par le produit financier prenant en compte les éléments contraignants de sa stratégie d'investissement représentent la proportion d'actifs ayant une note ESG positive combinée à une note E positive ou une note S positive et la proportion d'actifs qualifiés d'investissements durables conformément à la méthodologie ESG interne de BNPP AM.

La proportion d'investissements utilisés pour répondre aux critères environnementaux ou sociaux promus par le produit financier est de **87.5%**.

La proportion minimum d'investissements durables est de **40.4%**.

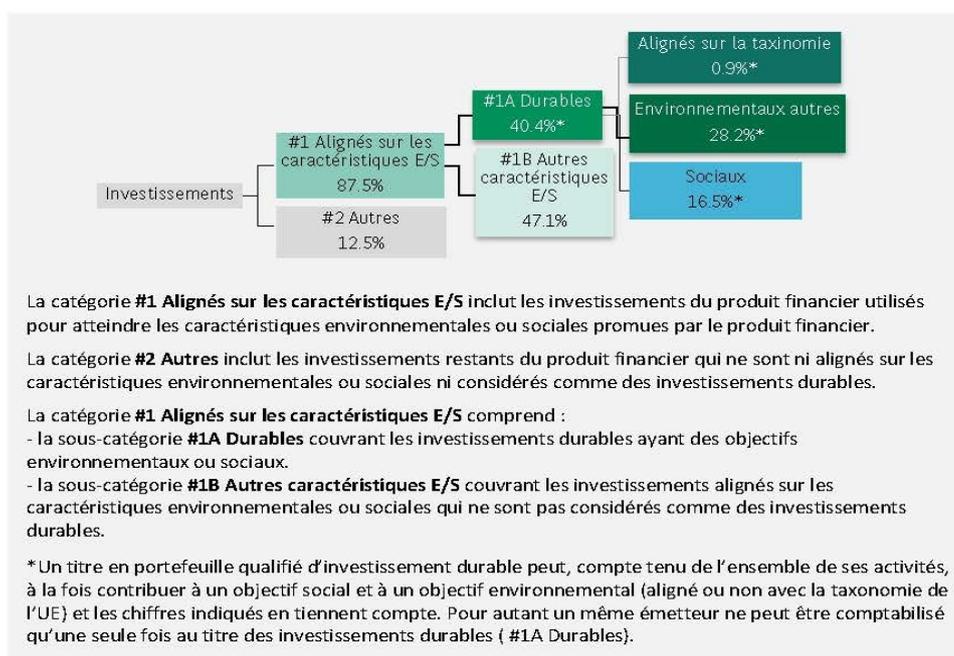
La proportion restante des investissements peut inclure :

- La proportion d'actifs qui n'atteignent pas les standards établis par la société de gestion, c'est-à-dire, les actifs n'ayant pas une note ESG positive combinée à une note E ou une note S positive et les actifs n'étant pas qualifiés d'investissements durables. Ces actifs sont utilisés à des fins d'investissements. Ou
- Des instruments qui sont principalement utilisés à des fins de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture, tels que les espèces, dépôts et instruments dérivés

La société de gestion s'assurera que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'amélioration du profil ESG du produit financier. En outre, ces investissements sont effectués

conformément à nos processus internes, et dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :

- La politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie
- La Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement



## ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	% d'actifs
Finance	34.18%
Santé	8.04%
Liquidités	7.68%
État	7.64%
Immobilier	6.69%
Communications	6.52%
Biens de cons. durables et services	6.03%
Consommation courante	5.79%
Industrie	5.41%
Matériaux de base	4.32%

10

Services publics	3.18%
Technologie	2.67%
Energie	2.08%
Billets de trésorerie	0.21%
Autres	-0.01%
Contrats de change	-0.44%

Source : BNP Paribas Asset Management, en date du 31.03.2023

Les investissements les plus importants sont basées sur les données comptables officielles et sont basées sur la date de transaction.



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'engageait pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE, mais en a toutefois réalisés.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la mesure dans laquelle les investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés avec la Taxonomie de l'UE et contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. D'autres mises à jour du prospectus et de l'alignement des engagements sur la Taxonomie de l'UE pourront être effectuées en conséquence.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxonomie de l'UE ne sont pas nécessairement nocives pour l'environnement ou non durables. En outre, toutes les activités qui peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont pas encore intégrées dans la Taxonomie de l'UE.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire, et de gestion des déchets.

### ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?

Oui:

Non:

Gaz fossile

Energie nucléaire

A la date de clôture de l'exercice comptable et d'élaboration du rapport annuel, les données ne sont pas disponibles et la société de gestion ne dispose pas des informations relatives à l'exercice précédent clos.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

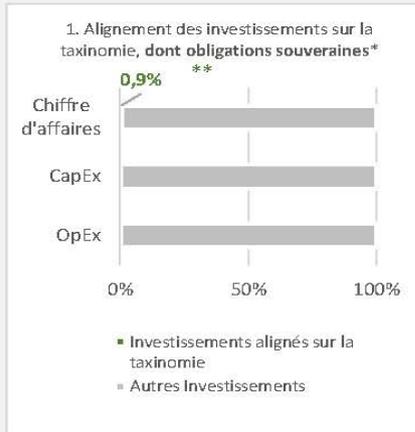
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investisseurs du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

\*\* Alignement taxinomie réelle

\*\*\*Alignement taxinomie réelle. A la date d'élaboration de ce document d'information périodique, la société de gestion ne dispose pas de l'ensemble des données nécessaires lui permettant de déterminer l'alignement des investissements sur la taxinomie, excluant les obligations souveraines. Le pourcentage d'alignement des investissements sur la taxinomie, incluant les obligations souveraines étant par construction une proportion minimum réelle ce chiffre est repris en conséquence.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxinomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable pour le premier rapport périodique.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2021/852.



## Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxinomie est de **28.2%**.

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxinomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxinomie. Dans l'intervalle, le produit financier investira dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné avec la Taxinomie de l'UE.



## Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sur le plan social représente **16.5%** du produit financier.



## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La proportion restante des investissements peut inclure :

- La proportion d'actifs qui n'atteignent pas les standards établis par la société de gestion, c'est-à-dire, les actifs n'ayant pas une note ESG positive combinée à une note E ou une note S positive et les actifs n'étant pas qualifiés d'investissements durables. Ces actifs sont utilisés à des fins d'investissements ou
- des instruments qui sont principalement utilisés à des fins de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture tels que les espèces, dépôts et instruments dérivés.

La société de gestion s'assurera que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'amélioration du profil ESG du produit financier. En outre, Ces investissements sont, le cas échéant, effectués conformément à nos processus internes, y compris dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :

- la politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie
- la Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement.



## Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Le produit financier doit se conformer à la Politique RBC en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement. De plus amples renseignements sur la politique de RBC, et en particulier sur les critères relatifs aux exclusions sectorielles sont accessibles sur le site de la

société de gestion: Sustainability documents - BNPP AM Corporate English (<https://www.bnpparibas-am.com/sustainability-documents/>)

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement

- L'analyse ESG basée sur la méthodologie ESG propriétaire doit porter sur au moins 90% des actifs du produit financier (à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire)

- Le produit financier doit investir au moins 10% de ses actifs dans des « investissements durables » définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR. Les critères permettant de qualifier un investissement comme un « investissement durable » sont indiqués à la question ci-dessus « Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment ces investissements contribuent-ils à ces objectifs » et les seuils quantitatifs et qualitatifs sont mentionnés dans la méthodologie disponible sur le site internet de la société de gestion

En outre, la société de gestion a mis en place une politique de vote et d'engagement. Plusieurs exemples d'engagements sont détaillés dans la section vote et engagement du rapport intitulé Rapport Sustainability. Ces documents sont accessibles au lien suivant : <https://www.bnpparibas-am.com/fr/documentation-sustainability/>



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

### ● *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable

### ● *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Non applicable

### ● *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable

### ● *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable

## INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

### Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2022, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>.

### Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion)<sup>1</sup>.

### Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V):

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de BNPP AM France <sup>2</sup>	978	133,825	50,406

### Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM France dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés »<sup>3</sup> (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V):

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de BNPP AM France :	176	42,857
<i>dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens</i>	154	34,914

<sup>1</sup> NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable, en mai 2022. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

<sup>2</sup> Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 5 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2021 à 916 K EUR et 370 K EUR;
- 23 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2021 à 5,026 K EUR et 1,867 K EUR.
- 53 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2021 à 6,171 K EUR et 1,910 K EUR.
- 74 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 10 ont le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2021 à 10,668 K EUR et 2,902 K EUR.

<sup>3</sup> La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

# BNP PARIBAS BOND 6M

## Autres informations :

### ➤ Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM France :

	Nombre de fonds (31.12.2022)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2022
OPCVM	188	79
Fonds d'Investissement Alternatifs	315	45

- En 2022, 6.6 k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM France présents au 31.12.2022.
- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2021, a été réalisé entre Juin et Septembre 2022. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » (soit la meilleure cotation sur quatre possibles) soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés. Une recommandation -sans caractère d'alerte- a été émise en 2022, la documentation et les contrôles de la sélection des paniers d'indexation pour les membres des équipes de gestion qui ne gèrent pas directement eux-mêmes des portefeuilles nécessitent dans certains cas d'être améliorée.
- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société

\*\*\*

## INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site [www.bnpparibas-am.fr](http://www.bnpparibas-am.fr).

\*\*\*

## COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site [www.bnpparibas-am.fr](http://www.bnpparibas-am.fr).

\*\*\*

## POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE (BNPP AM FRANCE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site [www.bnpparibas-am.fr](http://www.bnpparibas-am.fr).

\*\*\*

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentifs aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi qu'à ses répercussions en termes de pénurie d'énergie et d'approvisionnement alimentaire en Europe. Nous surveillons de près la situation au niveau des perspectives globales, des marchés et des risques financiers afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt des actionnaires.

\*\*\*

# **BNP PARIBAS BOND 6M**

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
BNP Paribas Asset Management France

1, boulevard Haussmann  
75009 Paris

---

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2023

## BNP PARIBAS BOND 6M

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
BNP Paribas Asset Management France

1, boulevard Haussmann  
75009 Paris

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

---

Aux porteurs de parts du FCP BNP PARIBAS BOND 6M ,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif BNP PARIBAS BOND 6M constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 08 novembre 2023

Paris La Défense, le 08 novembre 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Stéphane Collas*  
Stéphane COLLAS

*Jean Marc LECAT*  
Jean-Marc LECAT

## Bilan actif

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
<b>Immobilisations Nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>2,341,171,901.35</b>	<b>4,513,099,110.05</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>863,545,681.20</b>	<b>1,533,150,149.41</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	863,545,681.20	1,533,150,149.41
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	<b>1,346,120,439.40</b>	<b>2,529,908,799.21</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	4,990,745.65	163,081,925.65
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	1,341,129,693.75	2,366,826,873.56
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres d'organismes de placement collectif</b>	<b>131,445,730.75</b>	<b>445,014,356.75</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	131,445,730.75	445,014,356.75
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>60,050.00</b>	<b>5,025,804.68</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	60,050.00	5,025,804.68
<b>Autres Actifs : Loans</b>	-	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>1,414,243,298.71</b>	<b>454,538,992.78</b>
Opérations de change à terme de devises	1,395,709,828.70	448,321,938.43
Autres	18,533,470.01	6,217,054.35
<b>Comptes financiers</b>	<b>40,866,294.77</b>	<b>189,721,533.26</b>
Liquidités	40,866,294.77	189,721,533.26
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>3,796,281,494.83</b>	<b>5,157,359,636.09</b>

## Bilan passif

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
<b>Capitaux propres</b>	-	-
<b>Capital</b>	2,339,383,653.39	4,631,689,858.82
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	-	-
<b>Report à nouveau (a)</b>	113.09	250.09
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)</b>	5,713,411.55	2,856,770.09
<b>Résultat de l'exercice (a,b)</b>	30,414,749.43	45,176,762.98
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	2,375,511,927.46	4,679,723,641.98
<b>Instruments financiers</b>	-	1,018.77
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	-	1,018.77
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	1,018.77
<b>Dettes</b>	1,420,769,567.37	477,634,975.34
Opérations de change à terme de devises	1,406,067,384.43	442,428,445.67
Autres	14,702,182.94	35,206,529.67
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>3,796,281,494.83</b>	<b>5,157,359,636.09</b>

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

## Hors-bilan

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
<b>Opérations de couverture</b>		
<b>Engagements sur marchés réglementés ou assimilés</b>		
<b>Futures</b>		
vente EURO-SCHATZ FUTURE 08/06/2022	-	266,760,615.00
vente EURO-SCHATZ FUTURE 08/06/2023	667,781,010.00	-
vente SHORT TERM EURO BTP FUTURES 08/06/2022	-	30,849,660.00
vente SHORT TERM EURO BTP FUTURES 08/06/2023	22,865,290.00	-
<b>Engagements de gré à gré</b>		
<b>Swap de taux</b>		
achat IRS101	-	100,000,000.00
achat IRS102	-	50,000,000.00
achat IRS103	-	100,000,000.00
achat IRS104	-	100,000,000.00
achat IRS106	-	50,000,000.00
achat IRS107	-	100,000,000.00
achat IRS108	-	100,000,000.00
achat IRS109	-	100,000,000.00
achat IRS110	-	200,000,000.00
achat IRS111	-	50,000,000.00
achat IRS113	-	100,000,000.00
achat IRS114	-	100,000,000.00
achat IRS115	-	100,000,000.00
achat IRS116	-	200,000,000.00
achat IRS117	-	200,000,000.00
achat IRS118	-	300,000,000.00
achat IRS119	-	200,000,000.00
achat IRS125	-	200,000,000.00
achat IRS126	-	300,000,000.00
achat IRS127	-	300,000,000.00
achat IRS128	-	200,000,000.00
achat IRS129	-	200,000,000.00
achat IRS130	-	200,000,000.00
achat IRS131	-	350,000,000.00
achat IRS133	-	250,000,000.00
achat IRS134	-	400,000,000.00
achat IRS135	-	200,000,000.00
achat IRS136	-	100,000,000.00
achat IRS137	-	100,000,000.00
achat IRS138	-	50,000,000.00
achat IRS147	200,000,000.00	-
<b>Autres engagements</b>		

## Hors-bilan

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

## Compte de résultat

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	0.01
Produits sur obligations et valeurs assimilées	16,369,219.89	10,835,290.33
Produits sur titres de créances	27,394,934.52	28,134,439.50
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	8,770,158.46	313,059.58
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	6,235.16	-
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	240,286.87	101,395.88
<b>TOTAL I</b>	<b>52,780,834.90</b>	<b>39,384,185.30</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-25,125.00	-136,476.39
Charges sur dettes financières	-423,793.89	-467,276.02
Autres charges financières	-	-
<b>TOTAL II</b>	<b>-448,918.89</b>	<b>-603,752.41</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I + II)</b>	<b>52,331,916.01</b>	<b>38,780,432.89</b>
<b>Autres produits (III)</b>	-	-
<b>Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)</b>	<b>-6,337,776.70</b>	<b>-3,148,895.87</b>
<b>Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)</b>	<b>45,994,139.31</b>	<b>35,631,537.02</b>
<b>Régularisation des revenus de l'exercice (V)</b>	<b>-15,579,389.88</b>	<b>9,545,225.96</b>
<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)</b>	-	-
<b>Résultat (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>30,414,749.43</b>	<b>45,176,762.98</b>

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

### Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les EMTN font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

### Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

L'évaluation des swaps d'indice, calculée par l'équipe « OTC pricing & Services », est utilisée pour le calcul de la valeur liquidative après contrôle de cohérence avec la valorisation de la contrepartie si elle est reçue dans les délais. En cas de non disponibilité ou d'incohérence, OTC pricing et Services se rapproche de la contrepartie pour identifier et résoudre les problèmes.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Le cours d'évaluation des Crédit Défaut Swaps (CDS) émane d'un contributeur qui nous est fourni par la société de gestion.

L'engagement hors bilan des CDS correspond à la valeur nominale.

## Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion

- 0,50 % TTC maximum pour la part Classic de classe C
- 0,50 % TTC maximum pour la part Classic de classe D
- 0,25 % TTC maximum pour la part I
- 0,25 % TTC maximum pour la part I USD H
- 0,25 % TTC maximum pour la part I GBP H
- 0,25 % TTC maximum pour la part Privilege
- 0,25 % TTC maximum pour la part R
- 0,25 % TTC maximum pour la part I Prime
- 0,20 % TTC maximum pour la part I Plus
- 0,70 % TTC maximum pour la part Mandat
- 0,08 % TTC maximum pour la part X

La dotation est calculée sur la base de l'actif net, déduction faite des O.P.C. en portefeuille. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

## Frais de recherche

Néant.

## Commission de surperformance

Catégories de part « Classic », « R », Mandat », « I » « Privilège » et « I Plus » :

20% TTC de la performance au-delà d'une performance supérieure ou égale à l'indicateur de référence composite 80% €STR+ 20% Bloomberg Euro Aggregate 1-3 ans sur la période de référence.

Catégories de part « I USD H » :

20% TTC de la performance au-delà d'une performance supérieure ou égale à celle de l'indicateur de référence composite 80% Effective Federal Funds Rate + 20% Bloomberg Euro Aggregate 1-3 ans hedged en dollar US sur la période de référence.

Catégories de part « I GBP H » :

20% TTC de la performance au-delà d'une performance supérieure ou égale à celle de l'indicateur de référence composite 80% SONIA + 20% Bloomberg Euro Aggregate 1-3 ans hedged en livre sterling sur la période de référence.

Catégories de part « I Prime » :

Pas de commission de surperformance.

## METHODE DE CALCUL DE LA COMMISSION DE SURPERFORMANCE :

La commission de surperformance du FCP est constatée dès lors que la performance, après imputation des frais de gestion fixes du FCP est supérieure, à celle de l'indicateur de référence sur une même période.

La commission de surperformance s'élève à 20 % TTC de la performance calculée et est définie ainsi :

- La commission de surperformance est provisionnée chaque jour de calcul de la valeur liquidative sur la base de la différence entre :
  - l'actif net quotidien du FCP, après frais de gestion financière, frais administratifs externes à la société de gestion et commission de mouvement, et avant commission de surperformance ;
  - et l'actif net indicé, représentant l'actif net d'un fonds virtuel suivant l'évolution du même indicateur de référence et ayant connu les mêmes flux de souscriptions et de rachats que le FCP.
- En cas de sous-performance du FCP par rapport à son indice de référence, la commission de surperformance est réajustée par le biais d'une reprise de provision à hauteur des dotations existantes.

La période de référence annuelle pour le calcul et le prélèvement éventuel de la commission de surperformance correspond à l'exercice comptable. La durée de la période de référence de la performance court depuis la mise en place de la commission de surperformance.

Une commission de surperformance ne peut être prélevée tant que la sous-performance du FCP par rapport à l'indice de référence n'a pas été compensée sur la période de référence de la performance.

La commission de surperformance sera prélevée si la performance du FCP est supérieure à celle de son indicateur de référence, même si la performance du FCP est négative sur la période de référence.

Pour toutes les parts, les périodes de référence annuelles pour le calcul et le prélèvement de la commission de surperformance sont comprises entre le 1er avril et le 31 mars de chaque année.

En cas de rachat, la part de la provision pour commission de performance correspondant aux parts rachetées est définitivement acquise au gestionnaire financier, et vient en dotation à la provision pour commission de performance définitive. La part de la provision pour commission de performance correspondant aux parts restant dans le FCP est appelée provision pour commission de performance disponible (car pouvant être remise en cause).

## Rétrocession de frais de gestion

Néant.

## Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

## Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la part Classic de classe C  
Capitalisation pour la part I  
Capitalisation pour la part I USD H  
Capitalisation pour la part I GBP H  
Capitalisation pour la part Privilege  
Capitalisation pour la part R  
Capitalisation pour la part I Prime  
Capitalisation pour la part I Plus  
Capitalisation pour la part Mandat  
Capitalisation pour la part X  
Distribution pour la part Classic de classe D

## Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part Classic de classe C  
Capitalisation pour la part I  
Capitalisation pour la part I USD H  
Capitalisation pour la part I GBP H  
Capitalisation pour la part Privilege  
Capitalisation pour la part R  
Capitalisation pour la part I Prime  
Capitalisation pour la part I Plus  
Capitalisation pour la part Mandat  
Capitalisation pour la part X  
Capitalisation pour la part Classic de classe D

## Changements affectant le fonds

17/02/23 :

- Création de la part I Prime FR001400FMW7.
- Changement des frais de gestion max :
  - de 0,25% à 0,20% TTC pour la part I PLUS (FR00140026N9).
  - de 0,30% à 0,25% TTC de l'actif net pour les parts I (FR0013263811), I USD H (FR0013347119) et I GBP H (FR00140026O7).
- Possibilité de rachat en montant sur toutes les parts (précédemment seulement en parts/nombre).

01/04/22 :

- Changement de méthodologie de calcul de la commission de surperformance.

## Evolution de l'actif net

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Actif net en début d'exercice	4,679,723,641.98	2,570,000,648.09
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	857,576,388.20	4,903,010,620.30
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-3,165,845,300.30	-2,771,367,734.31
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2,894,152.37	2,640,408.60
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-91,908,756.65	-20,611,512.29
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	45,567,450.40	1,457,045.67
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1,181,479.30	-1,604,605.00
Frais de transaction	-84,270.81	-17,705.53
Différences de change	20,060,681.91	20,613,235.25
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-2,608,024.67	-67,767,570.06
Différence d'estimation exercice N	-79,141,396.02	-76,533,371.35
Différence d'estimation exercice N-1	76,533,371.35	8,765,801.29
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-14,607,030.05	7,853,741.89
Différence d'estimation exercice N	-6,291,379.49	8,315,650.56
Différence d'estimation exercice N-1	-8,315,650.56	-461,908.67
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-69,664.93	-114,467.65
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	45,994,139.31	35,631,537.02
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>2,375,511,927.46</b>	<b>4,679,723,641.98</b>

## Complément d'information 1

	Exercice 31/03/2023
<b>Engagements reçus ou donnés</b>	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie</b>	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
<b>Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe</b>	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	25,115,179.74
OPC	131,445,730.75
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(\*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

## Complément d'information 2

	Exercice 31/03/2023
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres
<b>Catégorie de classe X (Devise: EUR)</b>	
Nombre de titres émis	33,260.022
Nombre de titres rachetés	65,846.860
<b>Catégorie de classe Classic D (Devise: EUR)</b>	
Nombre de titres émis	94.590
Nombre de titres rachetés	5,945.590
<b>Catégorie de classe R (Devise: EUR)</b>	
Nombre de titres émis	378,389.578
Nombre de titres rachetés	382,128.208
<b>Catégorie de classe Mandat (Devise: EUR)</b>	
Nombre de titres émis	1,063.590
Nombre de titres rachetés	1,205.965
<b>Catégorie de classe I (Devise: EUR)</b>	
Nombre de titres émis	1,779.425
Nombre de titres rachetés	13,779.790
<b>Catégorie de classe Privilège (Devise: EUR)</b>	
Nombre de titres émis	58,206.001
Nombre de titres rachetés	31,946.227
<b>Catégorie de classe I USD H (Devise: USD)</b>	
Nombre de titres émis	-
Nombre de titres rachetés	-
<b>Catégorie de classe I GBP H (Devise: GBP)</b>	
Nombre de titres émis	-
Nombre de titres rachetés	-
<b>Catégorie de classe I Plus (Devise: EUR)</b>	
Nombre de titres émis	2,878.306
Nombre de titres rachetés	13,177.118
<b>Catégorie de classe I PRIME (Devise: EUR)</b>	
Nombre de titres émis	0.010
Nombre de titres rachetés	-
<b>Catégorie de classe Classic C (Devise: EUR)</b>	
Nombre de titres émis	1,198,057.318
Nombre de titres rachetés	1,560,145.365
<b>Commissions de souscription et/ou de rachat</b>	
	<b>Montant (EUR)</b>
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-

## Complément d'information 2

	<b>Exercice 31/03/2023</b>	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	332,312.94	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
<b>Frais de gestion</b>	<b>Montant (EUR)</b>	<b>% de l'actif net moyen</b>
<b>Catégorie de classe X (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	28,501.95	0.04
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe Classic D (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	7,831.18	0.11
Commissions de surperformance	1,671.34	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe R (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	14,161.93	0.08
Commissions de surperformance	15,368.12	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe Mandat (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,066.87	0.11
Commissions de surperformance	1,196.22	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe I (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,154,640.28	0.09
Commissions de surperformance	390,609.32	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe Privilege (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	19,649.91	0.11
Commissions de surperformance	16,653.12	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe I USD H (Devise: USD)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	378,742.63	0.08
Commissions de surperformance	2,390,991.10	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe I GBP H (Devise: GBP)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	10.95	0.09
Commissions de surperformance	40.43	-
Autres frais	-	-

## Complément d'information 2

	Exercice 31/03/2023	
<b>Catégorie de classe I Plus (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	649,436.04	0.06
Commissions de surperformance	374,073.44	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe I PRIME (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	0.06	0.05
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe Classic C (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	563,947.52	0.11
Commissions de surperformance	329,184.29	-
Autres frais	-	-
<b>Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)</b>	-	-

(\*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

## Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 31/03/2023
<b>Ventilation par nature des créances</b>	
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit euros	8,052,456.30
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	10,481,013.51
Valorisation des achats de devises à terme	930,955,405.22
Contrevaleur des ventes à terme	464,754,423.48
Autres débiteurs divers	0.20
Coupons à recevoir	-
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>1,414,243,298.71</b>
<b>Ventilation par nature des dettes</b>	
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	60,051.43
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	465,340,199.16
Contrevaleur des achats à terme	940,727,185.27
Frais et charges non encore payés	3,647,256.51
Autres créditeurs divers	10,994,875.00
Provision pour risque des liquidités de marché	-
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>1,420,769,567.37</b>

## Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 31/03/2023
<b>Actif</b>	
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>863,545,681.20</b>
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	21,750,750.00
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	841,794,931.20
<b>Titres de créances</b>	<b>1,346,120,439.40</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	1,346,120,439.40
Bons du Trésor	-
Autres TCN	4,990,745.65
Autres Titres de créances	1,341,129,693.75
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Autres actifs : Loans</b>	-
<b>Passif</b>	
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
<b>Hors-bilan</b>	
<b>Opérations de couverture</b>	
Taux	890,646,300.00
Actions	-
Autres	-
<b>Autres opérations</b>	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

## Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	742,124,479.79	-	121,421,201.41	-
Titres de créances	1,090,082,588.46	-	256,037,850.94	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	40,866,294.77
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	890,646,300.00	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	88,404,133.42	299,339,300.92	475,802,246.86	-	-
Titres de créances	77,145,268.12	412,996,381.10	855,978,790.18	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	40,866,294.77	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	200,000,000.00	-	690,646,300.00	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

## Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD	GBP
<b>Actif</b>		
Dépôts	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Titres d'OPC	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Autres actifs: Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	930,932,452.28	22,952.94
Comptes financiers	5,194.59	-
<b>Passif</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes	467,671,967.87	11,511.50
Comptes financiers	-	-
<b>Hors-bilan</b>		
Opérations de couverture	-	-
Autres opérations	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

## Affectation des résultats

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	738,373.06	855,469.56
<b>Total</b>	<b>738,373.06</b>	<b>855,469.56</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	738,373.06	855,469.56
<b>Total</b>	<b>738,373.06</b>	<b>855,469.56</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-643,144.72	-431,073.47
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-643,144.72</b>	<b>-431,073.47</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-643,144.72	-431,073.47
<b>Total</b>	<b>-643,144.72</b>	<b>-431,073.47</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Catégorie de classe Classic D (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	113.09	250.09
Résultat	88,672.92	73,789.82
<b>Total</b>	<b>88,786.01</b>	<b>74,039.91</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	88,657.29	73,907.42
Report à nouveau de l'exercice	128.72	132.49
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>88,786.01</b>	<b>74,039.91</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	34,098.956	39,949.956
Distribution unitaire	2.60	1.85
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-82,812.69	-40,048.22
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-82,812.69</b>	<b>-40,048.22</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-82,812.69	-40,048.22
<b>Total</b>	<b>-82,812.69</b>	<b>-40,048.22</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

# BNP PARIBAS BOND 6M

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	23,391.39	27,010.31
<b>Total</b>	<b>23,391.39</b>	<b>27,010.31</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	23,391.39	27,010.31
<b>Total</b>	<b>23,391.39</b>	<b>27,010.31</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-26,454.45	-14,681.46
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-26,454.45</b>	<b>-14,681.46</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-26,454.45	-14,681.46
<b>Total</b>	<b>-26,454.45</b>	<b>-14,681.46</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Catégorie de classe Mandat (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	11,692.23	10,164.81
<b>Total</b>	<b>11,692.23</b>	<b>10,164.81</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	11,692.23	10,164.81
<b>Total</b>	<b>11,692.23</b>	<b>10,164.81</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-11,827.56	-5,548.93
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-11,827.56</b>	<b>-5,548.93</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-11,827.56	-5,548.93
<b>Total</b>	<b>-11,827.56</b>	<b>-5,548.93</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Catégorie de classe I (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	10,504,886.15	19,087,054.89
<b>Total</b>	<b>10,504,886.15</b>	<b>19,087,054.89</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	10,504,886.15	19,087,054.89
<b>Total</b>	<b>10,504,886.15</b>	<b>19,087,054.89</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-9,836,863.95	-10,189,308.67
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-9,836,863.95</b>	<b>-10,189,308.67</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-9,836,863.95	-10,189,308.67
<b>Total</b>	<b>-9,836,863.95</b>	<b>-10,189,308.67</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

# BNP PARIBAS BOND 6M

Catégorie de classe Privilège (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	274,373.63	143,643.99
<b>Total</b>	<b>274,373.63</b>	<b>143,643.99</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	274,373.63	143,643.99
<b>Total</b>	<b>274,373.63</b>	<b>143,643.99</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-269,493.02	-78,288.30
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-269,493.02</b>	<b>-78,288.30</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-269,493.02	-78,288.30
<b>Total</b>	<b>-269,493.02</b>	<b>-78,288.30</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

# BNP PARIBAS BOND 6M

Catégorie de classe I USD H (Devise: USD)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	4,497,347.63	3,706,367.06
<b>Total</b>	<b>4,497,347.63</b>	<b>3,706,367.06</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	4,497,347.63	3,706,367.06
<b>Total</b>	<b>4,497,347.63</b>	<b>3,706,367.06</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	30,011,383.85	24,806,678.96
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>30,011,383.85</b>	<b>24,806,678.96</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	30,011,383.85	24,806,678.96
<b>Total</b>	<b>30,011,383.85</b>	<b>24,806,678.96</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Catégorie de classe I GBP H (Devise: GBP)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	123.55	114.94
<b>Total</b>	<b>123.55</b>	<b>114.94</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	123.55	114.94
<b>Total</b>	<b>123.55</b>	<b>114.94</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-509.97	239.77
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-509.97</b>	<b>239.77</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-509.97	239.77
<b>Total</b>	<b>-509.97</b>	<b>239.77</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Catégorie de classe I Plus (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	7,704,100.16	15,752,792.97
<b>Total</b>	<b>7,704,100.16</b>	<b>15,752,792.97</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	7,704,100.16	15,752,792.97
<b>Total</b>	<b>7,704,100.16</b>	<b>15,752,792.97</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-7,103,187.22	-8,184,076.04
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-7,103,187.22</b>	<b>-8,184,076.04</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-7,103,187.22	-8,184,076.04
<b>Total</b>	<b>-7,103,187.22</b>	<b>-8,184,076.04</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Catégorie de classe I PRIME (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	<b>Exercice 31/03/2023</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Report à nouveau	-
Résultat	1.45
<b>Total</b>	<b>1.45</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution	-
Report à nouveau de l'exercice	-
Capitalisation	1.45
<b>Total</b>	<b>1.45</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>	
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:	
provenant de l'exercice	-
provenant de l'exercice N-1	-
provenant de l'exercice N-2	-
provenant de l'exercice N-3	-
provenant de l'exercice N-4	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2.14
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-
<b>Total</b>	<b>2.14</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-
Capitalisation	2.14
<b>Total</b>	<b>2.14</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-

## Catégorie de classe Classic C (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	6,571,787.26	5,520,354.63
<b>Total</b>	<b>6,571,787.26</b>	<b>5,520,354.63</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	6,571,787.26	5,520,354.63
<b>Total</b>	<b>6,571,787.26</b>	<b>5,520,354.63</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-6,323,680.86	-3,007,123.55
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-6,323,680.86</b>	<b>-3,007,123.55</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-6,323,680.86	-3,007,123.55
<b>Total</b>	<b>-6,323,680.86</b>	<b>-3,007,123.55</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

### Catégorie de classe X (Devise: EUR)

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	1,004.4461	989.8349	1,010.9040	1,002.5654	<b>1,004.8347</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	64,833.75	69,316.98	72,736.51	83,114.66	<b>50,558.40</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	64,546.772	70,028.829	71,951.946	82,901.982	<b>50,315.144</b>

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
<b>Date de mise en paiement</b>					
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	-6.44	-16.80	-16.19	-5.19	<b>-12.78</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	16.37	14.93	14.16	10.31	<b>14.67</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# BNP PARIBAS BOND 6M

## Catégorie de classe Classic D (Devise: EUR)

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts D	201.2547	195.0926	196.2672	191.9142	<b>190.2907</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	11,313.62	9,811.39	9,046.56	7,666.96	<b>6,488.72</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts D	56,215.456	50,290.926	46,093.066	39,949.956	<b>34,098.956</b>

Date de mise en paiement	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	3.14	2.82	2.62	1.85	<b>2.60</b>
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts D	-1.29	-3.33	-3.16	-1.00	<b>-2.42</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts D	-	-	-	-	-

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# BNP PARIBAS BOND 6M

## Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	202.6376	199.5426	203.4096	201.5815	<b>201.3567</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	3,275.08	2,493.18	2,378.10	2,829.77	<b>2,073.82</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	16,162.236	12,494.455	11,691.193	14,037.858	<b>10,299.228</b>

Date de mise en paiement	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	-1.30	-3.38	-3.26	-1.04	<b>-2.56</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	3.15	2.86	2.47	1.92	<b>2.27</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# BNP PARIBAS BOND 6M

## Catégorie de classe Mandat (Devise: EUR)

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	999.0432	983.7812	1,003.0668	994.0115	<b>994.2339</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	3,680.95	1,350.57	1,093.25	1,069.49	<b>928.18</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	3,684.474	1,372.840	1,089.909	1,075.934	<b>933.559</b>

Date de mise en paiement	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	-6.41	-16.70	-16.08	-5.15	<b>-12.66</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	15.56	14.10	12.41	9.44	<b>12.52</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# BNP PARIBAS BOND 6M

## Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	99,843.3470	98,340.8190	100,247.0550	99,363.2340	<b>99,486.2790</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	476,670.81	831,526.89	1,839,607.74	1,964,100.02	<b>772,660.59</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	4,774.187	8,455.562	18,350.741	19,766.869	<b>7,766.504</b>

Date de mise en paiement	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	-640.94	-1,669.82	-1,607.90	-515.47	<b>-1,266.57</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	1,609.92	1,432.85	1,219.35	965.60	<b>1,352.58</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# BNP PARIBAS BOND 6M

## Catégorie de classe Privilège (Devise: EUR)

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	231.6452	228.1068	232.6322	230.5356	<b>230.6743</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	56,009.05	23,578.30	16,366.85	15,089.40	<b>21,155.94</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	241,788.075	103,365.189	70,355.047	65,453.647	<b>91,713.421</b>

Date de mise en paiement	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	-1.48	-3.87	-3.72	-1.19	<b>-2.93</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	3.60	3.27	2.93	2.19	<b>2.99</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# BNP PARIBAS BOND 6M

## Catégorie de classe I USD H (Devise: USD)

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
<b>Valeur liquidative (en USD)</b>					
Parts C	101,809.1586	103,074.5284	105,873.5581	105,808.3162	<b>107,999.7510</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	9.07	9.42	9.02	448,412.28	<b>467,131.84</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	0.100	0.100	0.100	4,701.390	<b>4,701.390</b>

Date de mise en paiement	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en USD)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	3,228.10	1,763.20	-5,897.90	5,276.45	<b>6,383.51</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	856.10	1,495.10	671.50	788.35	<b>956.59</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# BNP PARIBAS BOND 6M

## Catégorie de classe I GBP H (Devise: GBP)

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
<b>Valeur liquidative (en GBP)</b>			
Parts C	99,939.5205	99,646.8731	<b>101,087.0841</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	11.72	11.78	<b>11.51</b>
<b>Nombre de titres</b>			
Parts C	0.100	0.100	<b>0.100</b>

Date de mise en paiement	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en GBP)	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en GBP)	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en GBP)	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>			
Parts C	73.30	2,397.70	<b>-5,099.70</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>			
Parts C	259.20	1,149.39	<b>1,235.50</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# BNP PARIBAS BOND 6M

## Catégorie de classe I Plus (Devise: EUR)

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>			
Parts C	99,963.3825	99,108.3841	<b>99,252.4664</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	100,475.39	1,577,830.55	<b>557,941.88</b>
<b>Nombre de titres</b>			
Parts C	1,005.122	15,920.253	<b>5,621.441</b>

Date de mise en paiement	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>			
Parts C	-188.19	-514.06	<b>-1,263.58</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>			
Parts C	215.63	989.48	<b>1,370.48</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# BNP PARIBAS BOND 6M

## Catégorie de classe I PRIME (Devise: EUR)

	31/03/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>	
Parts C	<b>100,143.0000</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	<b>1.00</b>
<b>Nombre de titres</b>	
Parts C	<b>0.010</b>

	31/03/2023
<b>Date de mise en paiement</b>	31/03/2023
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>	
Parts C	<b>214.00</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>	
Parts C	<b>145.00</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# BNP PARIBAS BOND 6M

## Catégorie de classe Classic C (Devise: EUR)

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	231.6570	228.1190	232.6228	230.5273	<b>230.7283</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	606,300.66	548,110.30	528,275.51	579,598.72	<b>496,560.06</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	2,617,234.530	2,402,738.697	2,270,953.526	2,514,229.324	<b>2,152,141.277</b>

Date de mise en paiement	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	-1.48	-3.87	-3.72	-1.19	<b>-2.93</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	1.36	3.27	2.91	2.19	<b>3.05</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

## Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2023

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				<b>863,545,681.20</b>	<b>36.35</b>
<b>Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>863,545,681.20</b>	<b>36.35</b>
ABBOTT IL FIN 0.875% 18-27/09/2023	8,652,000.00	98.80	EUR	8,586,719.20	0.36
ABBVIE INC 1.25% 20-01/06/2024	10,854,000.00	97.32	EUR	10,675,278.17	0.45
ABBVIE INC 1.375% 16-17/05/2024	12,800,000.00	97.63	EUR	12,649,732.51	0.53
ALSTRIA OFFICE 2.125% 16-12/04/2023	8,800,000.00	99.49	EUR	8,936,009.01	0.38
AMERICA MOVIL SA 1.5% 16-10/03/2024	20,035,000.00	97.67	EUR	19,586,476.73	0.82
AMERICAN HONDA F 1.95% 20-18/10/2024	6,000,000.00	97.62	EUR	5,909,652.26	0.25
ASAHI GROUP 0.01% 21-19/04/2024	30,457,000.00	96.17	EUR	29,293,527.21	1.23
AT&T INC 18-05/09/2023 FRN	12,940,000.00	99.22	EUR	12,916,038.51	0.54
AT&T INC 1.3% 15-05/09/2023	10,000,000.00	99.11	EUR	9,985,139.03	0.42
AT&T INC 1.95% 19-15/09/2023	10,000,000.00	99.22	EUR	10,026,891.58	0.42
AT&T INC 2.4% 14-15/03/2024	10,590,000.00	98.80	EUR	10,473,814.78	0.44
AUST & NZ BANK 3.437% 23-04/04/2025	6,101,000.00	99.76	EUR	6,086,107.46	0.26
BACARDI LTD 2.75% 13-03/07/2023	24,110,000.00	99.56	EUR	24,496,912.66	1.03
BARRY CALLE SVCS 2.375% 16-24/05/2024	6,000,000.00	98.23	EUR	6,015,055.81	0.25
BAYER AG 0.05% 21-12/01/2025	12,500,000.00	93.95	EUR	11,745,053.12	0.49
BAYER AG 0.375% 20-06/07/2024	12,300,000.00	95.99	EUR	11,840,453.85	0.50
BECTON DICKINSON 0.632% 19-04/06/2023	24,339,000.00	99.51	EUR	24,345,545.26	1.02
BP CAPITAL PLC 1.876% 20-07/04/2024	20,000,000.00	98.44	EUR	20,056,024.38	0.84
BPCE 2.875% 14-30/09/2024	13,200,000.00	98.42	EUR	13,181,306.16	0.55
BPCE 4.625% 13-18/07/2023	6,900,000.00	100.16	EUR	7,134,787.38	0.30
CITIGROUP INC 1.75% 15-28/01/2025	10,000,000.00	96.75	EUR	9,704,295.03	0.41
CKH FIN 16 1.25% 16-06/04/2023	14,232,000.00	99.97	EUR	14,402,893.88	0.61
CK HUTCHISON 0.375% 19-17/10/2023	18,500,000.00	98.28	EUR	18,212,785.75	0.77
CNH IND FIN 0% 20-01/04/2024	20,236,000.00	96.47	EUR	19,522,618.27	0.82
COCA-COLA EUROPEAN 1.125% 16-26/05/2024	9,400,000.00	97.23	EUR	9,228,924.44	0.39
CRD MUTUEL ARKEA 1.25% 17-31/05/2024	27,000,000.00	96.86	EUR	26,434,421.79	1.11
CTE CO TRANSP EL 0.875% 17-29/09/2024	9,300,000.00	95.96	EUR	8,964,914.36	0.38
DANAHER CORP 1.7% 20-30/03/2024	10,300,000.00	98.30	EUR	10,125,849.13	0.43
DELL BANK INTERN 1.625% 20-24/06/2024	15,300,000.00	97.17	EUR	15,056,984.80	0.63
EASTMAN CHEMICAL 1.5% 16-26/05/2023	23,750,000.00	99.62	EUR	23,962,254.47	1.01
EUROFINS SCIEN 2.125% 17-25/07/2024	25,932,000.00	97.45	EUR	25,645,754.16	1.08
EUROPEAN UNION 0.8% 22-04/07/2025	16,000,000.00	95.26	EUR	15,352,986.32	0.65
FRESENIUS SE & C 0% 17-31/01/2024	22,500,000.00	96.67	EUR	21,750,750.00	0.92

# BNP PARIBAS BOND 6M

## Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
GEN ELECTRIC CO 0.875% 17-17/05/2025	6,200,000.00	94.44	EUR	5,902,371.40	0.25
GOLDMAN SACHS GP 3.375% 20-27/03/2025	9,800,000.00	99.26	EUR	9,730,907.57	0.41
GRAND CITY PROP 1.7% 20-09/04/2024	4,500,000.00	94.96	EUR	4,348,005.85	0.18
HIGHLAND HOLDING 0% 21-12/11/2023	5,600,000.00	97.71	EUR	5,471,766.72	0.23
IBM CORP 1.125% 16-06/09/2024	4,750,000.00	96.91	EUR	4,633,373.33	0.20
ICADE 1.125% 16-17/11/2025	2,900,000.00	93.21	EUR	2,715,127.72	0.11
INTERNATIONAL FL 1.75% 16-14/03/2024	14,600,000.00	97.80	EUR	14,290,393.01	0.60
ITALY CCTS EU 17-15/04/2025 FRN	35,000,000.00	101.55	EUR	36,023,648.50	1.52
ITALY CCTS EU 18-15/09/2025 FRN	72,000,000.00	100.49	EUR	72,481,514.40	3.05
ITV PLC 2% 16-01/12/2023	10,413,000.00	98.90	EUR	10,366,551.17	0.44
JCDECAUX SA 1% 16-01/06/2023	16,700,000.00	99.51	EUR	16,757,430.80	0.71
JCDECAUX SA 2% 20-24/10/2024	10,000,000.00	97.08	EUR	9,794,663.34	0.41
KHFC 0.75% 18-30/10/2023	9,900,000.00	98.44	EUR	9,776,678.55	0.41
KUTXABANK 0.5% 19-25/09/2024	4,500,000.00	94.67	EUR	4,271,684.15	0.18
MOLNLYCKE HLD 1.75% 15-28/02/2024	11,863,000.00	98.02	EUR	11,645,289.05	0.49
MORGAN STANLEY 1.75% 16-11/03/2024	9,000,000.00	98.00	EUR	8,828,286.16	0.37
MYLAN NV 2.25% 16-22/11/2024	8,700,000.00	97.22	EUR	8,527,324.62	0.36
PUBLICIS GROUPE 0.5% 16-03/11/2023	3,800,000.00	98.27	EUR	3,741,913.95	0.16
SLOVAKIA GOVT 0.25% 20-14/05/2025	5,000,000.00	93.73	EUR	4,697,743.15	0.20
SPANISH GOVT 0% 22-31/05/2025	25,000,000.00	93.97	EUR	23,492,000.00	0.99
SPAREBANK 1 OEST 0.25% 19-30/09/2024	10,200,000.00	94.54	EUR	9,655,711.43	0.41
STRYKER CORP 1.125% 18-30/11/2023	27,300,000.00	98.46	EUR	26,982,174.82	1.14
THERMO FISHER 0% 21-18/11/2023	17,000,000.00	97.93	EUR	16,648,557.30	0.70
UPJOHN FINANCE 1.023% 20-23/06/2024	12,909,000.00	96.35	EUR	12,539,860.67	0.53
VONOVIA BV 0.75% 18-15/01/2024	9,100,000.00	97.13	EUR	8,852,678.34	0.37
WINTERSHALL FIN 0.452% 19-25/09/2023	29,900,000.00	98.23	EUR	29,438,847.10	1.24
YORKSHRE BLD SOC 0.125% 19-08/05/2024	10,000,000.00	96.14	EUR	9,625,220.63	0.41
<b>Titres de créances</b>				<b>1,346,120,439.40</b>	<b>56.67</b>
<b>Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>1,346,120,439.40</b>	<b>56.67</b>
<b>Titres de Créances Négociables</b>				<b>4,990,745.65</b>	<b>0.21</b>
METRO AG 0% 21/04/2023	5,000,000.00	99.81	EUR	4,990,745.65	0.21
<b>Autres Titres de Créances</b>				<b>1,341,129,693.75</b>	<b>56.46</b>
ABERTI 1.5% 19-27/06/2024	1,900,000.00	97.05	EUR	1,865,635.77	0.08
ABN AMRO BANK NV 23-10/01/2025 FRN	10,200,000.00	100.00	EUR	10,258,585.40	0.43
AIB GROUP PLC 1.25% 19-28/05/2024	11,801,000.00	96.82	EUR	11,549,820.42	0.49
ALD SA 23-21/02/2025 FRN	4,300,000.00	99.98	EUR	4,313,711.08	0.18

## Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
ALD SA 4.75% 22-13/10/2025	10,800,000.00	101.29	EUR	11,176,383.79	0.47
AMADEUS IT GROUP 0.875% 18-18/09/2023	20,200,000.00	98.62	EUR	20,015,979.72	0.84
AMADEUS IT GROUP 2.5% 20-20/05/2024	5,000,000.00	98.44	EUR	5,029,648.21	0.21
AROUNDTOWN SA 0.625% 19-09/07/2025	3,100,000.00	80.37	EUR	2,505,578.01	0.11
AROUNDTOWN SA 1% 17-07/01/2025	10,900,000.00	83.10	EUR	9,083,089.60	0.38
ARVAL SERVICE 0% 21-30/09/2024	2,900,000.00	94.39	EUR	2,737,299.56	0.12
AUCHAN SA 2.25% 13-06/04/2023	6,700,000.00	99.96	EUR	6,845,379.53	0.29
AUTOSTRAD PER L 1.875% 15-04/11/2025	9,900,000.00	94.09	EUR	9,390,021.99	0.40
BANCO BPM SPA 1% 18-23/01/2025	7,300,000.00	95.33	EUR	6,972,658.63	0.29
BANCO SABADELL 1.625% 18-07/03/2024	9,100,000.00	97.75	EUR	8,904,660.98	0.37
BANCO SANTANDER 22-26/01/2025 FRN	10,000,000.00	96.93	EUR	9,694,460.42	0.41
BANCO SANTANDER 23-16/01/2025 FRN	11,700,000.00	100.13	EUR	11,783,477.94	0.50
BANKIA 1% 19-25/06/2024	7,400,000.00	96.14	EUR	7,170,891.82	0.30
BANK OF AMER CRP 2.375% 14-19/06/2024	13,500,000.00	98.43	EUR	13,538,617.03	0.57
BANK OF IRELAND 19-25/11/2025 FRN	9,900,000.00	94.94	EUR	9,433,591.74	0.40
BANQ FED CRD MUT 3% 14-21/05/2024	25,800,000.00	98.62	EUR	26,109,210.91	1.10
BARCLAYS PLC 19-09/06/2025 FRN	4,900,000.00	95.91	EUR	4,729,092.13	0.20
BARCLAYS PLC 20-02/04/2025 FRN	12,600,000.00	99.07	EUR	12,905,297.60	0.54
BAWAG PSK 8.125% 13-30/10/2023	2,000,000.00	100.30	EUR	2,073,682.43	0.09
BNP PARIBAS 19-15/07/2025 FRN	3,000,000.00	95.51	EUR	2,875,804.64	0.12
BNP PARIBAS 1% 17-29/11/2024	4,300,000.00	94.56	EUR	4,080,503.77	0.17
BNP PARIBAS 1.25% 18-19/03/2025	12,100,000.00	95.33	EUR	11,539,893.86	0.49
BNP PARIBAS 2.375% 15-17/02/2025	4,000,000.00	96.77	EUR	3,881,677.91	0.16
BPCE 0.625% 19-26/09/2024	21,500,000.00	95.30	EUR	20,557,952.38	0.87
BRITISH TELECOMM 0.5% 19-12/09/2025	5,633,000.00	93.10	EUR	5,259,777.85	0.22
CAIXABANK 0.375% 20-03/02/2025	11,500,000.00	94.10	EUR	10,828,472.94	0.46
CAIXABANK 1.75% 18-24/10/2023	15,200,000.00	98.91	EUR	15,149,380.09	0.64
CAN IMPERIAL BK 0.375% 19-03/05/2024	4,768,000.00	96.24	EUR	4,605,087.73	0.19
CARREFOUR BANQUE 0.107% 21-14/06/2025	4,200,000.00	92.28	EUR	3,879,276.40	0.16
CARREFOUR SA 0.875% 18-12/06/2023	1,000,000.00	99.51	EUR	1,002,077.50	0.04
CITIGROUP INC 0.75% 16-26/10/2023	10,000,000.00	98.41	EUR	9,872,688.79	0.42
CNH IND FIN 2.875% 16-17/05/2023	6,000,000.00	99.90	EUR	6,144,037.47	0.26
COCA-COLA HBC BV 2.75% 22-23/09/2025	15,994,000.00	98.63	EUR	16,001,843.88	0.67
COMMERZBANK AG 1.25% 18-23/10/2023	14,700,000.00	98.67	EUR	14,584,981.40	0.61
COMPAGNIE DE ST 2.875% 13-05/12/2023	15,000,000.00	99.32	EUR	15,035,374.29	0.63
CONTI-GUMMI FIN 2.125% 20-27/11/2023	25,663,000.00	99.08	EUR	25,610,990.80	1.08

## Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
CRED AGRICOLE SA 23-07/03/2025 FRN	8,500,000.00	99.95	EUR	8,513,434.82	0.36
CRH FINLAND SERV 0.875% 20-05/11/2023	26,834,000.00	98.48	EUR	26,520,484.96	1.12
DS SMITH PLC 1.375% 17-26/07/2024	18,551,000.00	95.86	EUR	17,956,725.50	0.76
EDP FINANCE BV 1.875% 17-29/09/2023	5,742,000.00	99.23	EUR	5,751,862.37	0.24
EUROGRID GMBH 1.625% 15-03/11/2023	31,600,000.00	99.01	EUR	31,495,247.30	1.33
FCA BANK IE 0.125% 20-16/11/2023	17,735,000.00	97.97	EUR	17,383,890.07	0.73
FCA BANK IE 0.5% 19-13/09/2024	14,500,000.00	94.92	EUR	13,803,160.85	0.58
FCA BANK IE 0.5% 20-18/09/2023	7,500,000.00	98.72	EUR	7,423,651.76	0.31
FRESENIUS SE & C 1.875% 22-24/05/2025	3,077,000.00	96.33	EUR	3,013,110.49	0.13
GOLDMAN SACHS GP 21-30/04/2024 FRN	15,200,000.00	99.64	EUR	15,147,210.11	0.64
GOLDMAN SACHS GP 0.125% 19-19/08/2024	5,306,000.00	95.27	EUR	5,059,057.30	0.21
GOLDMAN SACHS GP 1.25% 16-01/05/2025	10,300,000.00	94.89	EUR	9,891,936.21	0.42
HEIMSTADEN BOSTA 2.125% 19-05/09/2023	2,880,000.00	98.17	EUR	2,862,026.13	0.12
HEIMSTADEN BOST 0.25% 21-13/10/2024	40,164,000.00	90.20	EUR	36,272,563.63	1.53
HEINEKEN NV 3.875% 23-23/09/2024	4,026,000.00	100.55	EUR	4,051,558.72	0.17
IE2 HOLDCO 2.375% 15-27/11/2023	11,300,000.00	99.26	EUR	11,307,482.78	0.48
IMERYSA SA 2% 14-10/12/2024	4,900,000.00	96.72	EUR	4,768,996.50	0.20
INFINEON TECH 0.75% 20-24/06/2023	18,800,000.00	99.34	EUR	18,784,214.10	0.79
INMOBILIARIA COL 1.45% 16-28/10/2024	4,500,000.00	95.83	EUR	4,340,095.24	0.18
INTESA SANPAOLO 2.125% 20-26/05/2025	34,800,000.00	96.22	EUR	34,110,177.91	1.44
JYSKE BANK A/S 19-20/06/2024 FRN	21,309,000.00	99.23	EUR	21,248,567.97	0.89
JYSKE BANK A/S 20-15/10/2025 FRN	15,000,000.00	94.19	EUR	14,154,062.30	0.60
KLEPI 1% 15-17/04/2023	6,600,000.00	99.88	EUR	6,655,126.81	0.28
LA BANQUE POSTAL 1% 17-16/10/2024	11,100,000.00	95.62	EUR	10,664,048.00	0.45
LEASEPLAN CORP 0.125% 19-13/09/2023	17,250,000.00	98.29	EUR	16,966,432.54	0.71
LOGICOR FIN 0.75% 19-15/07/2024	30,253,000.00	92.88	EUR	28,258,592.69	1.19
MITSUB UFJ FIN 22-14/06/2025 FRN	24,879,000.00	97.54	EUR	24,713,403.33	1.04
MIZUHO FINANCIAL 0.118% 19-06/09/2024	8,300,000.00	94.81	EUR	7,874,937.68	0.33
MIZUHO FINANCIAL 0.523% 19-10/06/2024	14,364,000.00	96.05	EUR	13,857,774.68	0.58
MORGAN STANLEY 19-26/07/2024 FRN	5,000,000.00	98.93	EUR	4,967,955.55	0.21
NATL GRID NA INC 0.75% 18-08/08/2023	15,550,000.00	99.01	EUR	15,471,859.19	0.65
NATWEST MARKETS 23-13/01/2026 FRN	8,851,000.00	100.35	EUR	8,944,353.96	0.38
NATWEST MARKETS 1% 19-28/05/2024	6,000,000.00	96.56	EUR	5,843,796.95	0.25
NATWEST MARKETS 2% 22-27/08/2025	6,150,000.00	95.64	EUR	5,954,792.34	0.25
NE PROPERTY COOP 1.75% 17-23/11/2024	10,809,000.00	93.53	EUR	10,176,127.49	0.43
NIBC BANK NV 2% 19-09/04/2024	21,400,000.00	97.25	EUR	21,227,970.74	0.89

# BNP PARIBAS BOND 6M

## Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
NORDEA BANK AB 23-10/02/2026 FRN	5,782,000.00	99.58	EUR	5,785,749.85	0.24
NYKREDIT 0.125% 19-10/07/2024	5,191,000.00	95.00	EUR	4,935,904.96	0.21
NYKREDIT 0.625% 19-17/01/2025	8,700,000.00	94.02	EUR	8,190,631.53	0.34
NYKREDIT 0.875% 19-17/01/2024	20,670,000.00	97.67	EUR	20,224,327.93	0.85
PACCAR FINANCIAL 3.25% 22-29/11/2025	3,400,000.00	99.56	EUR	3,421,849.47	0.14
PSA BANQUE FRANC 3.875% 23-19/01/2026	2,500,000.00	99.68	EUR	2,510,881.68	0.11
RAIFFEISEN BK IN 6% 13-16/10/2023	20,600,000.00	98.33	EUR	20,818,691.07	0.88
RCI BANQUE 17-04/11/2024 FRN	5,000,000.00	98.84	EUR	4,965,898.44	0.21
RCI BANQUE 1% 16-17/05/2023	8,300,000.00	99.68	EUR	8,345,848.61	0.35
RCI BANQUE 1.375% 17-08/03/2024	19,633,000.00	97.58	EUR	19,174,839.82	0.81
REN FINANCE BV 1.75% 16-01/06/2023	2,500,000.00	99.71	EUR	2,529,011.49	0.11
REP OF POLAND 5.25% 10-20/01/2025	5,900,000.00	102.30	EUR	6,095,104.11	0.26
ROMANIA 3.625% 14-24/04/2024	28,600,000.00	99.61	EUR	29,457,755.14	1.24
ROYAL BK CANADA 23-17/01/2025 FRN	13,204,000.00	100.09	EUR	13,289,795.78	0.56
ROYAL BK SCOTLND 18-04/03/2025 FRN	6,800,000.00	97.75	EUR	6,657,276.23	0.28
SANTANDER UK GRP 20-28/02/2025 FRN	21,700,000.00	96.29	EUR	20,902,181.75	0.88
SCANIA CV AB 0.5% 20-06/10/2023	6,166,000.00	98.46	EUR	6,086,029.19	0.26
SCENTRE MGMT 2.25% 14-16/07/2024	11,000,000.00	96.85	EUR	10,828,719.11	0.46
SCHNEIDER ELEC 3.375% 23-06/04/2025	4,900,000.00	100.32	EUR	4,915,623.65	0.21
SOCIETE GENERALE 1.125% 18-23/01/2025	12,700,000.00	95.20	EUR	12,116,174.25	0.51
SOCIETE GENERALE 4% 13-07/06/2023	21,200,000.00	99.81	EUR	21,848,826.96	0.92
SUMITOMO MITSUI 0.465% 19-30/05/2024	9,100,000.00	96.11	EUR	8,781,066.99	0.37
SUMITOMO MITSUI 0.934% 17-11/10/2024	18,536,000.00	95.59	EUR	17,800,362.25	0.75
SYDBANK A/S 1.375% 18-18/09/2023	2,900,000.00	98.79	EUR	2,886,245.65	0.12
TELENOR 0% 19-25/09/2023	15,000,000.00	98.33	EUR	14,749,381.50	0.62
TELENOR 2.5% 13-22/05/2025	1,650,000.00	98.37	EUR	1,658,524.00	0.07
TESCO CORP TREAS 1.375% 18-24/10/2023	26,400,000.00	98.84	EUR	26,249,999.29	1.11
THALES SA 0.875% 18-19/04/2024	4,100,000.00	97.36	EUR	4,025,815.50	0.17
TORONTO DOM BANK 0.375% 19-25/04/2024	6,235,000.00	96.53	EUR	6,040,421.55	0.25
TOYOTA FIN AUSTR 0.064% 22-13/01/2025	8,059,000.00	94.03	EUR	7,578,777.20	0.32
TOYOTA FIN AUSTR 0.25% 19-09/04/2024	13,100,000.00	96.77	EUR	12,708,511.17	0.53
UNICREDIT SPA 19-25/06/2025 FRN	19,100,000.00	96.43	EUR	18,600,450.86	0.78
VOLKSWAGEN BANK 1.25% 18-10/06/2024	18,000,000.00	97.02	EUR	17,644,526.88	0.74
VOLKSWAGEN BANK 1.875% 19-31/01/2024	18,200,000.00	98.38	EUR	17,960,715.90	0.76
VOLKSWAGEN FIN 22-17/01/2024 FRN	5,000,000.00	99.99	EUR	5,030,250.56	0.21
VOLVO TREAS AB 22-11/01/2024 FRN	17,000,000.00	100.06	EUR	17,123,238.48	0.72

# BNP PARIBAS BOND 6M

## Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
VOLVO TREAS AB 0% 21-09/05/2024	19,768,000.00	95.98	EUR	18,973,233.49	0.80
VONOVIA BV 0.875% 18-03/07/2023	5,000,000.00	98.96	EUR	4,980,251.38	0.21
VONOVIA SE 0% 21-16/09/2024	19,200,000.00	93.83	EUR	18,015,527.04	0.76
WESTPAC BANKING 0.5% 18-16/01/2025	1,588,000.00	94.75	EUR	1,506,252.93	0.06
WPP FINANCE 2013 3% 13-20/11/2023	11,204,000.00	99.62	EUR	11,281,734.73	0.47
<b>Titres d'OPC</b>				<b>131,445,730.75</b>	<b>5.53</b>
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne</b>				<b>131,445,730.75</b>	<b>5.53</b>
BNP PARIBAS MONEY 3M-IC	5,695.998	23,076.86	EUR	131,445,730.75	5.53
<b>Instruments financiers à terme</b>				<b>60,050.00</b>	<b>-</b>
<b>Futures</b>				<b>-6,351,429.49</b>	<b>-0.27</b>
EURO-SCHATZ FUTURE 08/06/2023	-6,318.00	105.69	EUR	-6,084,519.49	-0.26
SHORT TERM EURO BTP FUTURES 08/06/2023	-217.00	105.37	EUR	-266,910.00	-0.01
<b>Appels de marge</b>				<b>6,351,429.49</b>	<b>0.27</b>
<b>Swap de taux</b>				<b>60,050.00</b>	<b>-</b>
IRS147	200,000,000.00	-	EUR	60,050.00	-
<b>Créances</b>				<b>1,414,243,298.71</b>	<b>59.53</b>
<b>Dettes</b>				<b>-1,420,769,567.37</b>	<b>-59.81</b>
<b>Dépôts</b>				<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres comptes financiers</b>				<b>40,866,294.77</b>	<b>1.72</b>
<b>TOTAL ACTIF NET</b>			<b>EUR</b>	<b>2,375,511,927.46</b>	<b>100.00</b>